



RAPPORT FINANCIER

01 COMPTES CONSOLIDÉS 2023

RAPPORT DE GESTION GROUPE

RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES

COMPTES CONSOLIDÉS 2023

02 COMPTES SOCIAUX 2023

RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES

COMPTES SOCIAUX 2023



COMPTES
CONSOLIDÉS 2023

SOMMAIRE

INTRODUCTION	45
1. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION	45
1.1. Entités entrant dans le périmètre de consolidation	45
1.1.1 Activités des filiales	45
1.1.2 Les filiales en chiffres	45
1.2. Méthode de l'intégration globale	45
2. COMPTE DE RÉSULTAT ET BILAN CONSOLIDÉS	46
2.1 Compte de résultat consolidé	45
2.2 Bilan consolidé	45
3. PERSPECTIVES	47
4. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLOTÛRE	47

INTRODUCTION

En application de la loi n°85-11 du 3 janvier 1985 relative aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques, l'établissement public La Monnaie de Paris est tenu d'établir des comptes consolidés avec la SCI Voie Romaine et la SAS Monnaie de Paris gestion immobilière.

Toutes ces sociétés clôturent leurs comptes au 31 décembre 2023. Il s'agit de la première année de consolidation du groupe La Monnaie de Paris.

1. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les entités suivantes :

- SCI Voie Romaine ;
- SAS Monnaie de Paris Gestion immobilière.

- EPIC La Monnaie de Paris, entité consolidante ;

1.1 ENTITÉS ENTRANT DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

1.1.1 ACTIVITÉS DES FILIALES

La SCI Voie Romaine a pour objet :

- la réalisation de toute mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et de pilotage ;

- l'acquisition directe ou indirecte de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de toutes parts dans des sociétés civiles ou immobilières ;

- la construction sur tous terrains, l'aménagement, l'entretien, de tous immeubles bâtis ou non bâtis, la détention, la gestion, l'exploitation, la mise en valeur, la mise en location et la cession de ses biens immobiliers et de ses parts dans des sociétés civiles ou immobilières ;

- la réalisation de toute mission d'audit et de suivi technique, d'étude de faisabilité, d'études d'ingénierie, de maître d'œuvre de conception et d'exécution relative à un projet de construction dans le domaine immobilier ;

- exceptionnellement, la vente des biens pouvant lui appartenir, l'emprunt de toutes sommes auprès de tous prêteurs, bancaires ou autres, en vue de permettre l'acquisition, l'exploitation et la mise en valeur des biens visés ci-dessus, et la constitution de toute garantie personnelle ou réelle portant sur tout actif de la Société, la constitution de tous types de sûretés immobilières ou mobilières (en ce notamment compris des nantissements de comptes ou de valeurs ou des cautionnements) au profit de tous tiers (en ce compris des établissements bancaires ou d'assurance, et, d'une façon générale, toutes opérations mobilières, immobilières ou financières susceptibles de faciliter la réalisation de l'objet social susvisé, à l'exclusion de toute opération pouvant faire perdre à la société son caractère civil.

- la réalisation, en qualité d'intermédiaire-mandataire, de toutes transactions portant sur tous immeubles bâtis ou non, appartenant à des tiers ;

- tous services, études, prestations, mises à disposition, assistances techniques, expertises et conseils en découlant, le tout en matière immobilière ;

- et, plus généralement, toutes opérations quelles qu'elles soient, industrielles, économiques, juridiques, financières, civiles ou commerciales, se rattachant directement ou indirectement à l'objet spécifié ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes et susceptibles de faciliter le développement de la société.

La SAS Monnaie de Paris Gestion immobilière a pour objet, en France et à l'étranger :

- la gestion, en qualité de mandataire, de tous immeubles bâtis ou non ; en conséquence, elle peut notamment consentir toutes locations, accepter tout échange, passer tous marchés destinés à l'entretien des locaux gérés, tous marchés, commandes et contrats avec tous fournisseurs ;

1.1.2 LES FILIALES EN CHIFFRES

Au 31 décembre 2023, date de clôture de l'exercice, le capital social, les capitaux propres et le résultat net des filiales s'établissent ainsi :

	CAPITAL SOCIAL	CAPITAUX PROPRES	RÉSULTAT NET
SCI Voie Romaine	11 815 001	11 815 001	-
SAS Monnaie de Paris Gestion immobilière	50 000	50 000	-

1.2 MÉTHODE DE L'INTÉGRATION GLOBALE

Les deux filiales sont détenues de manière directe à 100% par l'EPIC La Monnaie de Paris, la méthode de l'intégration globale est donc celle qui a été retenue.

2. COMPTE DE RÉSULTAT ET BILAN CONSOLIDÉS

2.1 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

EN EUROS	31/12/2023
Chiffre d'affaires	162 075 517
Autres produits d'exploitation	18 830 847
Achats consommés	-103 987 382
Charges externes	-26 744 359
Charges de personnel	-35 423 994
Autres charges d'exploitation	-2 664 022
Impôts et taxes	-3 828 968
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	-2 695 856
Résultat d'exploitation	5 561 783
Charges et produits financiers	-51 025
Résultat courant des sociétés intégrées	5 510 758
Charges et produits exceptionnels	-911 221
Impôt sur les bénéfices	-1 295 253
Résultat net des entreprises intégrées	3 304 284
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	3 304 284
Intérêts minoritaires	-
Résultat net (part du groupe)	3 304 284

Le résultat d'exploitation 2023 s'élève à 5,6M€, soit 3,4% du chiffre d'affaires. Tenant compte des impôts différés, le résultat net 2023 du groupe La Monnaie de Paris s'élève à 3,3M€.

Le résultat consolidé du groupe se décompose la façon suivante :

EN EUROS	31/12/2023
Résultat social de la Monnaie de Paris	4 352 895
Impôt différés	-1 048 611
Résultat net consolidé du groupe La Monnaie de Paris	3 304 284

2.2 BILAN CONSOLIDÉ

EN EUROS	Réf Annexe	31/12/2023	EN EUROS	Réf Annexe	31/12/2023
Valeurs nettes					
Capital souscrit non appelé		-	Capital	3.8	160 556 913
Écarts d'acquisition		-	Primes liées au capital		-
Immobilisations incorporelles	3.1	4 953 638	Écart de réévaluation		-
Immobilisations corporelles	3.2	179 719 304	Réserves		-1 417 548
Immobilisations financières	3.3	1 773 966	Réserves de conversion groupe		-
Titres mis en équivalence		-	Résultat de l'exercice		3 304 284
			Autres		-
Total Actif Immobilisé		186 446 908	Total Capitaux propres		162 443 650
Stocks et en-cours	3.4	106 813 733	Intérêts hors groupe		-
Clients et comptes rattachés	3.5	14 743 347	Autres fonds propres	3.9	96 173 000
Autres créances et comptes de régularisation		14 616 820	Provisions	3.10	34 171 828
Valeurs mobilières de placement		-	Emprunts et dettes financières		30 000
Disponibilités	3.7	19 399 181	Fournisseurs et comptes rattachés		22 999 860
			Autres dettes et comptes de régularisation		26 201 651
TOTAL ACTIF		342 019 989	TOTAL PASSIF		342 019 989

3. PERSPECTIVES

Le conseil d'administration de la Monnaie de Paris a adopté le 21 décembre 2022 un nouveau plan stratégique pour la période 2023-2027, dénommé « Ambition 2027 ».

Ambition 2027 est un plan de développement, de croissance et de diversification, qui s'articule autour de quatre piliers stratégiques.

1- Développer l'activité : 200M€ de chiffre d'affaires en 2027

Ce développement concerne les activités historiques de la Monnaie de Paris (+15% de chiffre d'affaires d'ici 2027), mais surtout les activités nouvelles qui devraient atteindre un chiffre d'affaires de 40M€.

Pour les activités historiques, il s'agira :

- de maintenir, grâce à l'exportation, un niveau d'activité en matière de monnaies courantes d'environ 1 milliard de pièces par an malgré la baisse continue du volume de la commande de l'État ;
 - de développer l'offre de monnaies de collection ;
 - d'augmenter de 50% nos ventes en ligne ;
 - d'élargir notre distribution vers de nouveaux canaux physiques.
- La diversification vers des activités nouvelles doit permettre de créer des relais de croissance :
- lancement d'une offre de métal-investissement aux épargnants français et internationaux ;
 - inauguration du projet immobilier sur le site de Pessac, avec la livraison d'une première phase portant sur 15 000 m² de surfaces industrielles, d'accueil d'entreprises innovantes et de bureaux.

2- Apporter un meilleur service à nos clients : 95% des livraisons dans les délais en 2027

L'activité monopolistique de frappe de l'Euro pour l'État ne représente plus qu'un quart du chiffre d'affaires du groupe La Monnaie de Paris. La conquête et la fidélisation de clients toujours plus nombreux est donc indispensable pour prendre le relais de la commande publique. C'est pourquoi Ambition 2027 met les clients du groupe au centre de ses préoccupations :

- en cherchant à mieux les connaître et en structurant des offres de monnaies de collection en fonction des cibles de clientèle ;
- en apportant aux clients une qualité de service aux meilleurs standards ;
- en contribuant à l'animation de la communauté des numismates et des collectionneurs ;
- en modernisant l'outil de production du groupe.

3- Accélérer notre transition écologique : -50% d'émission de carbone en 2030

Le groupe La Monnaie de Paris s'engage résolument dans la transition écologique en se fixant un objectif de baisse de 50% de ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030. Conforme aux engagements des Accords de Paris, cet objectif sera atteint par l'utilisation accrue de métaux et de cartons recyclés, par une relocalisation progressive en Europe des approvisionnements et par une modification des modes de transport utilisés : réduction des transports aérien et routier et développement des transports verts.

Le groupe se fixe aussi comme objectif d'éliminer totalement l'usage du plastique non recyclé dans ses conditionnements et packagings, de réduire de 80% le volume de ses déchets non recyclés, et de diminuer de 30% sa consommation d'énergie.

4- Être une entreprise où il fait bon travailler

Le groupe La Monnaie de Paris mène depuis plusieurs années une politique culturelle ouverte sur la société et favorise par ses actions l'éducation artistique et culturelle, le maintien et la transmission de savoir-faire dans le domaine des métiers d'art, l'accès à la culture des publics empêchés ou éloignés. Entreprise citoyenne, elle entend poursuivre et renforcer ses actions.

La Monnaie de Paris va également renforcer son engagement en faveur d'une entreprise inclusive : actions en faveur de l'emploi de personnes en situation de handicap (atteindre les 6% d'effectifs en situation de handicap), de jeunes éloignés de l'emploi avec l'accueil de 70 jeunes chaque année, de l'égalité femmes/hommes en instaurant une proportion de promotions de femmes supérieure à la moyenne et en faveur de la prévention de toute forme de discrimination : racisme, antisémitisme et homophobie notamment.

Sa politique des ressources humaines sera renouvelée pour accompagner la transformation de l'entreprise : développement et satisfaction des collaborateurs, promotion de la diversité, attention aux conditions de travail, équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Le plan de développement Ambition 2027 devra aussi permettre de parachever la transformation du modèle économique du groupe La Monnaie de Paris vers une croissance récurrente et rentable :

- les investissements vont doubler sur les cinq ans du plan, pour atteindre, en valeur cumulée, près de 70M€ ;
- le résultat net restera positif pendant la durée du plan, avec un objectif d'environ 1,5% du chiffre d'affaires à l'horizon 2026-2027.

4. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice n'est à signaler.

Aux autorités de tutelle de la Monnaie de Paris,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'établissement public La Monnaie de Paris relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice. Votre établissement constitue des provisions pour risques et charges ainsi que pour dépréciations selon les modalités décrites dans les notes 2.7.5, 2.9, 2.10 et 3.10 de l'annexe. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, sur la base de la documentation disponible à ce jour, et à revoir les calculs effectués par votre établissement. Nous nous sommes également assurés du caractère approprié de l'information présentée en annexe concernant ces provisions. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'établissement public à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement public ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement public.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille les éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement public à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 10 avril 2024

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés et Mazars
Thierry BILLAC & Yann SEMELIN

SOMMAIRE

BILAN CONSOLIDÉ	50
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	50
ANNEXE	51
1. FAITS SIGNIFICATIFS CONCERNANT L'EXERCICE 2023	51
2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	51
2.1 Référentiel comptable	51
2.2 Périmètre et méthodes de consolidation	51
2.3 Écart d'acquisition	51
2.4 Immobilisations corporelles et incorporelles	52
2.5 Ensembles immobiliers de Paris et Pessac	52
2.6 Immobilisations financières	53
2.7 Stocks et en-cours	53
2.8 Opérations en devises	54
2.9 Créances	54
2.10 Provisions pour risques et charges	55
2.11 Impôts différés	55
2.12 Autres points	55
2.13 Événements postérieurs à la clôture	55
3. DÉTAILS DES POSTES DU BILAN	55
3.1 Immobilisations incorporelles	55
3.2 Immobilisations corporelles	56
3.3 Immobilisations financières	56
3.4 Stocks et en-cours	57
3.5 Créances clients	57
3.6 État des échéances des créances	57
3.7 Disponibilités	58
3.8 Fonds propres	59
3.9 Autres fonds propres	59
3.10 Provisions pour risques et charges au passif	59
3.11 Avances et acomptes reçus	60
3.12 État des échéances des dettes	60
3.13 Produits à recevoir	60
3.14 Charges à payer	61
4. DÉTAILS DES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT	61
4.1 Chiffre d'affaires	61
4.2 Charges de personnel et effectif	61
4.3 Autres charges	61
4.4 Impôts et taxes	62
4.5 Charges et produits financiers	62
4.6 Charges et produits exceptionnels	62
4.7 Impôt sur les bénéfices	63
4.8 Engagements hors bilan	63

BILAN CONSOLIDÉ - ACTIF

EN EUROS	Réf Annexe	31/12/2023
Valeurs nettes		
Capital souscrit non appelé		-
Écarts d'acquisition		-
Immobilisations incorporelles	3.1	4 953 638
Immobilisations corporelles	3.2	179 719 304
Immobilisations financières	3.3	1 773 966
Titres mis en équivalence		-
Total Actif Immobilisé		186 446 908
Stocks et en-cours	3.4	106 813 733
Clients et comptes rattachés	3.5	14 743 347
Autres créances et comptes de régularisation		14 616 820
Valeurs mobilières de placement		-
Disponibilités	3.7	19 399 181
TOTAL ACTIF		342 019 989

BILAN CONSOLIDÉ - PASSIF

EN EUROS	Réf Annexe	31/12/2023
Capital	3.8	160 556 913
Primes liées au capital		-
Écart de réévaluation		-
Réserves		-1 417 548
Réserves de conversion groupe		-
Résultat de l'exercice		3 304 284
Autres		-
Total Capitaux propres		162 443 650
Intérêts hors groupe		-
Autres fonds propres	3.9	96 173 000
Provisions	3.10	34 171 828
Emprunts et dettes financières		30 000
Fournisseurs et comptes rattachés		22 999 860
Autres dettes et comptes de régularisation		26 201 651
TOTAL PASSIF		342 019 989

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

EN EUROS	Réf Annexe	31/12/2023
Chiffre d'affaires	4.1	162 075 517
Autres produits d'exploitation		18 830 847
Achats consommés		-103 987 382
Charges externes		-26 744 359
Charges de personnel	4.2	-35 423 994
Autres charges d'exploitation	4.3	-2 664 022
Impôts et taxes	4.4	-3 828 968
Variations nettes des amortissements et des dépréciations		-2 695 856
Résultat d'exploitation		5 561 783
Charges et produits financiers	4.5	-51 025
Résultat courant des sociétés intégrées		5 510 758
Charges et produits exceptionnels	4.6	-911 221
Impôt sur les bénéfices	4.7	-1 295 253
Résultats net de l'ensemble consolidé		3 304 284
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		-
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		-
Résultats net de l'ensemble consolidé		3 304 284
Intérêts minoritaires		-
Résultats net (part du groupe)		3 304 284

ANNEXE

1. FAITS SIGNIFICATIFS CONCERNANT L'EXERCICE 2023

En 2023, le groupe La Monnaie de Paris a connu une forte croissance de son activité. Le chiffre d'affaires 2023 s'élève à 162,1M€. Dans le même temps, 1,3 milliard de pièces de monnaies courantes ont été produites, dont 800 millions de pièces de monnaies courantes étrangères.

Le chiffre d'affaires des monnaies courantes France s'élève à 39,3M€. Le chiffre d'affaires des monnaies courantes étrangères s'élève à 34,5M€, montant important, grâce au maintien à des niveaux élevés des commandes des clients historiques du groupe La Monnaie de Paris

et aux gains réguliers d'appels d'offres internationaux. Le chiffre d'affaires des monnaies de collection s'élève à 65,9M€, porté par les ventes des monnaies de collection en or, notamment la collection Ors de France, représentant 60% du chiffre d'affaires total, ainsi que par les ventes des collections Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Le chiffre d'affaires des produits d'art s'élève à 13,1M€, dont 5,0M€ relatifs aux mini-médailles, grâce aux ventes réalisées auprès de sites culturels et touristiques. Le chiffre d'affaires des autres activités s'élève à 9,2M€ et est impacté par les ventes de métaux dans le cadre des activités de monnaies courantes étrangères.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉS (M€)

	SOLDE AU 31/12/2023
Monnaies courantes France	39 324
Monnaies courantes étrangères	34 540
Monnaies de collection	65 903
Produits d'art *	13 078
Autres activités	9 231
TOTAL	162 076

* Les produits d'arts intègrent principalement les décorations, les médailles et les mini-médailles.

Le résultat d'exploitation 2023 s'élève à 5,6M€, et correspond à 3,4% du chiffre d'affaires. Tenant compte des impôts différés, le résultat net 2023

du groupe La Monnaie de Paris s'élève à 3,3M€. La trésorerie disponible au 31 décembre 2023 est de 19,4M€.

2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes consolidés.

Les comptes consolidés sont établis conformément aux principes applicables en France. Les états financiers consolidés au 31 décembre 2023 ont été établis en conformité avec le règlement ANC n° 2020-01.

Les états financiers du groupe sont établis en euros.

2.2 PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les entités dans lesquelles le groupe La Monnaie de Paris exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Les présents états financiers consolidés comprennent les entités suivantes :

- EPIC La Monnaie de Paris, entité consolidante ;
- SAS Monnaie de Paris Gestion immobilière ;
- SCI Voie Romaine.

Les deux filiales sont détenues de manière directe à 100%. 2023 est la première année de consolidation du groupe La Monnaie de Paris.

2.3 ÉCARTS D'ACQUISITION

Le groupe n'est pas concerné par la comptabilisation des écarts d'acquisition compte tenu du fait que l'ensemble des titres de

participation pris au sein des filiales fait suite à des créations de sociétés.

2.4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Le coût de production d'une immobilisation inclut le prix d'achat des matières consommées et les coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Pour les bâtiments détenus par l'établissement à Pessac, les composants suivants ont été retenus :

- Gros œuvre, ossature, maçonnerie, charpente et couverture dont la durée de vie peut varier entre 15 et 50 ans,
- Menuiserie extérieure dont la durée technique de vie peut varier de 15 à 30 ans,
- Aménagements intérieurs, dont la durée technique de vie peut varier de 5 à 15 ans.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

Pour l'hôtel des Monnaies mis à disposition de l'établissement par l'État, les composants suivants ont été retenus pour les éléments relevant de travaux d'aménagement effectués à l'initiative de l'établissement et ne

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

- Aménagements intérieurs, dont la durée technique de vie peut varier de 5 à 15 ans.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

Les amortissements sont calculés linéairement en fonction de la durée de vie indiquée ci-dessous :

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

- Logiciels de 1 à 5 ans
- Constructions de 10 à 50 ans
- Installations techniques de 5 à 20 ans
- Matériel et outillage industriels de 5 à 20 ans
- Outillage de 5 à 10 ans
- Agencements et aménagements matériels industriels et outillage de 5 à 10 ans
- Installations générales de 5 à 10 ans
- Matériel de transport de 4 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique de 4 à 5 ans
- Mobilier de 5 à 15 ans
- Autres immobilisations corporelles de 2 à 15 ans
- Hôtel des Monnaies - bien remis en dotation par l'État Non applicable

2.5 ENSEMBLES IMMOBILIERS DE PARIS ET PESSAC

2.5.1 HÔTEL DES MONNAIES, SIS 11, QUAI DE CONTI À PARIS

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

Le groupe n'est pas propriétaire de l'hôtel des Monnaies. Il bénéficie de la jouissance gratuite de l'immeuble pour exercer ses activités statutaires et supporte en contrepartie l'ensemble des travaux d'entretien (incombant généralement au locataire) et des travaux d'aménagement et des grosses réparations (incombant généralement au propriétaire).

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies est comptabilisé à l'actif du bilan avec en contrepartie un compte de fonds propres spécifique aux « EPIC ».

L'ensemble immobilier a été évalué à la « valeur vénale » par le service « France Domaine » de la Direction générale des Impôts pour un montant de 111 173 000 € au 31/12/2006. Ce montant, assimilé à la valeur vénale qui a été retenue dans le Compte Général de l'État au 31/12/2006, a été repris par l'établissement et s'entend « net » de toute autre reprise.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

Suite au transfert de propriété de la parcelle dite de l'an IV à l'Institut de France en 2008, ce bâtiment a fait l'objet d'une reprise de la dotation de l'État à hauteur de 15 000 000 €.

Cette valeur a été communiquée par « France Domaine » dans l'avis domanial portant sur la valeur de la parcelle de l'an IV établi le 24 mars 2009 et a ramené la valeur du bâtiment inscrit à l'actif du bilan à la somme de 96 173 000 € au 31 décembre 2008. Les apports en dotation à titre gratuit ont été réduits à due concurrence.

Les immobilisations incorporelles comprennent un fonds commercial qui représente l'activité des mini-médailles pour un montant figurant au bilan de 2 710 000 €. Un test de dépréciation du fonds commercial a été effectué. À la lumière des chiffres prévisionnels, aucun indice de perte de valeur n'a été constaté.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation. L'établissement est substitué à l'État pour la gestion et l'entretien dudit immeuble. Il supporte également le coût des travaux d'aménagement et des grosses réparations afférents à cet immeuble (article R.121.17 du Code monétaire et financier). Les méthodes comptables appliquées spécifiquement pour cet immeuble sont exposées au point 2.5.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

relevant pas de l'obligation de maintien en l'état du bâtiment imposée par la loi :

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

Aménagements intérieurs, dont la durée technique de vie peut varier de 5 à 15 ans.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

Compte tenu de ses caractéristiques propres, cet immeuble construit en 1775 est considéré comme un « *bien ayant une durée de vie non déterminable* ». En conséquence, le bien figurant à l'actif du bilan n'est pas amorti.

En cas d'indice de perte de valeur durable, une dépréciation sera constatée. La dépréciation éventuelle est égale à la différence entre la valeur vénale initiale et la nouvelle valeur vénale déterminée dans les mêmes conditions précisées ci-avant, par le service « France Domaine ». La dépréciation sera comptabilisée en contrepartie de la dotation en fonds propres. En revanche, postérieurement à une dépréciation, aucune reprise de dépréciation ne pourra être constatée. Comptabilisation des travaux d'aménagement et des grosses réparations mis à la charge de l'établissement La Monnaie de Paris :

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'article 36 – III de la loi du 21 décembre 2006 précise que l'établissement est substitué à l'État pour la gestion et l'entretien dudit immeuble. Il supporte le coût des travaux d'aménagement et des grosses réparations afférents à cet immeuble.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

a) **Travaux de gros entretien du bâtiment**
Compte tenu de l'obligation d'aménagement et de grosses réparations prévue par la loi à laquelle l'établissement ne peut se soustraire et dont la mise en œuvre ne lui confère marginalement aucun avantage économique

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

futur, les dépenses de travaux susvisées sont comptabilisées en charges. Ces dépenses font l'objet d'un programme pluriannuel par nature de travaux et sont provisionnées annuellement. L'enregistrement des provisions est linéaire sur la durée prévisionnelle du programme pluriannuel. Lors de la réalisation des travaux, les provisions sont reprises à due concurrence des montants constatés en charges de période. Les coûts des travaux excédant les plans pluriannuels ayant donné lieu à dotation sont, le cas échéant, constatés en charges de la période. Il a été retenu de mettre en place ce plan pluriannuel sur une durée de 10 ans glissants.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

b) **Travaux d'amélioration du bâtiment**
Les travaux d'aménagement ou de construction sur le bâtiment parisien réalisés par l'établissement ayant le caractère d'une immobilisation

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

La propriété de l'ensemble immobilier de Pessac a été transférée par la loi de finances pour 2007 de l'État à la Monnaie de Paris. Dans ce contexte, l'ensemble immobilier a été comptabilisé dans le bilan d'ouverture de l'établissement à la valeur vénale retenue dans le Compte Général de l'État au 31 décembre 2006, soit

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

Tous les stocks de produits qui concernent les activités commerciales sont valorisés hors taxes à l'inverse des produits concernant les activités

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

La méthode de valorisation retenue est le coût de lancement soit la somme à date :

- du coût standard pour la partie matières premières et autres approvisionnements obtenu par multiplication de la quantité standard par le coût standard ;

- du prix standard d'achat pour l'éventuel coût de façon ou sous-traitance ;

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

Toute transformation de la matière première, même réalisée par des prestataires extérieurs, est considérée par la Monnaie de Paris comme une valeur ajoutée.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

sont comptabilisés sous forme de composants et amortis sur leur durée propre d'utilisation. Cela implique que le coût engendré par ces travaux d'aménagement ou de construction est inscrit à l'actif du bilan et sera amorti sur une durée allant de 10 à 50 ans à compter de la date de mise en service suivant la nature des travaux.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

c) **Autres dépenses d'entretien**
Les dépenses d'entretien courant sont comptabilisées directement en charges de l'exercice

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

moyen pondéré (PMP). Cette valeur ainsi calculée n'impacte pas les articles en cours de fabrication ainsi que tous les produits intermédiaires et finis composés de ces métaux.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

Les déchets de métaux, quelle que soit leur origine, sont également valorisés au prix moyen pondéré. Le PMP des déchets est obtenu par addition du PMP de chaque métal constituant l'alliage en fonction de la quote-part dudit alliage.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au

a) Les produits intermédiaires ou produits semi-finis

Les articles intermédiaires ou semi-finis correspondent à :

- tout article ayant subi une première transformation (coût de « façon ») et réceptionné par la Monnaie de Paris. Il peut s'agir de planches, de barres, de bobines, d'anneaux, etc. réalisés soit en métaux précieux (principalement or et argent), soit en métaux communs (bronze monétaire, bronze florentin) ;
- tout article ayant subi une transformation plus complexe et réceptionné à la Monnaie de Paris. Cela concerne principalement les flans (rondelles de métal prêtes à la frappe) d'or, d'argent ou de métaux communs ;
- tout article ayant atteint un stade d'achèvement dans le cycle de production.

b) Les produits finis

Les articles intermédiaires ou semi-finis correspondent à :

- tout article ayant subi une première transformation (coût de « façon ») et réceptionné par la Monnaie de Paris. Il peut s'agir de planches, de barres, de bobines, d'anneaux, etc... réalisés soit en métaux précieux (principalement or et argent), soit en métaux communs (bronze monétaire, bronze florentin) ;
- tout article ayant subi une transformation plus complexe et réceptionnée à la Monnaie de Paris. Cela concerne principalement les flans (rondelles de métal prêtes à la frappe) d'or, d'argent ou de métaux communs ;
- tout article ayant atteint un stade d'achèvement dans le cycle de production.

c) Les kits

Les kits correspondent à l'assemblage d'un (ou plusieurs) produit(s) fini(s) tels que précédemment décrits et/ou d'une (ou plusieurs) marchandise(s).

2.7.4 STOCKS DE MARCHANDISES

Figurent dans cette rubrique tous les articles que l'entreprise achète pour les revendre en l'état.

2.7.5 PROVISIONS SUR STOCKS

Les dépréciations des stocks s'apprécient, pour les biens stockés à Paris comme à Pessac à partir des stocks de fournitures et de consommables, de produits intermédiaires et finis et de marchandises, dont les articles prêtés aux forces de ventes.

La dépréciation des stocks est appréhendée par activités.

a) Monnaies courantes étrangères

Les stocks de monnaies courantes étrangères sont destinés aux banques centrales étrangères. Les produits sont manufacturés dans le cadre de contrats fermes et les conditions contractuelles peuvent prévoir des livraisons sur plusieurs exercices. Les stocks de chaque contrat ne font l'objet d'aucune provision jusqu'à la date de la dernière livraison prévue. Au-delà de cette date, tous les stocks affectés au contrat sont provisionnés pour 100 % de leur valeur de stock.

b) Monnaies de collection or et argent et traditionnelles

Les monnaies en or et en argent sont des produits à millésime annuel. À la clôture, les stocks des millésimes des années antérieures sont provisionnés pour 100 % de leur valeur de stock en retranchant la valeur métal que l'on récupère au moment de la destruction. Concernant le millésime de l'année, les produits sont provisionnés à hauteur de 50 % de leur valeur de stock en retranchant la valeur métal que l'on récupère au moment de la destruction.

c) Produits d'art (hors bijoux)

Les produits d'art sont provisionnés si leur ancienneté en stock est supérieure à 180 jours et en fonction de leur taux de rotation calculé sur les 12 derniers mois. Les produits dont le taux de rotation est inférieur à 33 % sont provisionnés pour leur valeur de stock -99 % de leur valeur métal pour les produits en or, -87 % de leur valeur métal pour les autres produits métalliques et à 100 % de leur valeur de stock pour les produits non métalliques.

Les produits dont le taux de rotation est supérieur à 33 % ne sont pas provisionnés.

Certaines collections présentant un millésime sont provisionnées selon les mêmes règles évoquées précédemment : les millésimes des années antérieures sont provisionnés pour 100 % de leur valeur de stock en retranchant la valeur métal et concernant le millésime de l'année, les produits sont provisionnés à hauteur de 50 % de leur valeur de stock de retranchant la valeur métal.

d) Bijoux

L'activité liée aux bijoux étant arrêtée, les articles de bijouterie sont provisionnés à 100 % de leur valeur de stock.

e) Cas particulier des articles en prêt

Tous les articles prêtés sont dépréciés à 100 % de leur valeur de stock.

2.8 OPÉRATIONS EN DEVICES

La comptabilisation des factures d'achat libellées en devises étrangères s'effectue sur la base du cours de la devise concernée au jour de l'enregistrement comptable.

Lors de la clôture de l'opération (encaissement ou décaissement),

l'écart éventuel entre le montant comptabilisé initialement et le montant encaissé ou décaissé in fine est rapporté au compte de résultat sur les postes Produits de change ou Perte de change.

2.9 CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les provisions pour dépréciation des créances clients sont déterminées à partir d'une analyse des clients effectuée selon leur nature :

- grossistes français et étrangers ;
- détaillants français et étrangers ;
- entreprises privées ;
- particuliers français et étrangers ;
- institutionnels français et étrangers ;
- collectivités publiques.

En principe, les créances relatives aux clients institutionnels et à certaines collectivités publiques (les services de l'État français) ne font pas l'objet d'une constitution de provision pour créances douteuses.

À partir de la balance par antériorité à la date de clôture, le montant de la provision pour créances douteuses est calculé sur la base des soldes clients dont les montants ne sont pas couverts par une caution bancaire ou une avance.

La provision pour dépréciation clients est calculée en fonction de la grille ci-après :

CLIENTS DONT LA FACTURE N'EST PAS RÉGLÉE...			
75 JOURS APRÈS L'ÉCHÉANCE	90 JOURS APRÈS L'ÉCHÉANCE	180 JOURS APRÈS L'ÉCHÉANCE	365 JOURS APRÈS L'ÉCHÉANCE
25%	50%	75%	100%

2.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions suivantes ont été chiffrées à la date de fin de l'exercice, quel que soit le statut, sur la base d'un calcul individuel :

- indemnités de départ à la retraite : concernent l'ensemble des contractuels et ouvriers d'État présents et avec un taux d'actualisation de 3,17 % ;

- allocation de retour à l'emploi : concerne l'indemnisation des droits au chômage des ex-salariés de la Monnaie de Paris avec un taux d'actualisation de 3,17 % ;

- rentes amiante : concernent le personnel ayant développé la maladie et reconnu par un médecin expert, avec un taux d'actualisation de 3,17 % ;

- accidents du travail et maladies professionnelles : concernent

le personnel à statut dont le risque a été reconnu, avec un taux d'actualisation de 3,17 %.

Le droit des salariés susceptibles de recevoir une médaille d'honneur du travail a été pris en compte sur la base de la situation individuelle des effectifs présents en fin d'exercice.

Les litiges ont été provisionnés lorsque le risque était estimé comme avéré. La constitution des provisions pour litiges est liée au caractère probable ou certain d'une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue.

Une provision pour risques et charges a été constituée afin de couvrir les coûts induits par les retours possibles des monnaies de collection.

2.11 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés reflètent : (i) les différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs retenus pour l'établissement des comptes consolidés et (ii) l'activation d'une partie des reports déficitaires, pour le groupe fiscal constitué, en prenant en considération les perspectives favorables de récupération de l'impôt à un horizon de cinq ans.

L'impact des impôts différés antérieurs à l'année 2023 est comptabilisé en réserves consolidées. Seul l'impact de 2023 est comptabilisé en résultat.

2.12 AUTRES POINTS

Dans le cadre de sa mission d'expertise des pièces mutilées qui lui est confiée par l'État français et en application du décret D 121-2 du Code monétaire et financier, les banques remettent ces pièces à la Monnaie de Paris pour remboursement. À son tour, cette dernière bénéficie d'un remboursement de la part du Trésor. Le montant de l'en-cours en attente de remboursement apparaît dans la rubrique « État, autres créances – remboursement de pièces ».

Les pièces volontairement mutilées, comme les pièces contrefaites, ne sont pas remboursées aux banques.

Lors de la fabrication des euros courants, le fait générateur du chiffre d'affaires est la facturation déclenchée au moment du transfert du produit fini (appelé plus particulièrement délivrance) dans les chambres fortes de la Monnaie de Paris. À partir de ce moment, le produit est réputé appartenir au Trésor et peut être enlevé par la Banque de France.

2.13 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice n'est à signaler.

3. DÉTAILS DES POSTES DU BILAN

3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

IMMOBILISATIONS	AUGMENTATIONS		DIMINUTIONS		VALEUR BRUTE AU 31/12/2023
	VALEUR BRUTE AU 01/01/2023	ACQUISITIONS ET CRÉATIONS	VIREMENT POSTE À POSTE	VIREMENT POSTE À POSTE	
Immobilisations incorporelles					
- Brevets et marques	428 057	-	-	-	428 057
- Logiciels	14 171 368	511 879	-	-	14 683 247
- Fonds commercial	2 710 000	-	-	-	2 710 000
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
TOTAL	17 309 425	511 879	-	-	17 821 304

AMORTISSEMENTS	CUMUL AU 01/01/2023		REPRISE DE L'EXERCICE		CUMUL AU 31/12/2023
	CUMUL AU 01/01/2023	DOTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISE DE L'EXERCICE	REPRISE DE L'EXERCICE	
Immobilisations incorporelles					
Brevets et marques	422 133	3 885	-	-	426 018
Logiciels	11 517 764	923 884	-	-	12 441 648
TOTAL	11 939 897	927 769	-	-	12 867 666

3.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

IMMOBILISATIONS	AUGMENTATIONS			DIMINUTIONS		VALEUR BRUTE AU 31/12/2023
	VALEUR BRUTE AU 01/01/2023	ACQUISITIONS ET CRÉATIONS	VIREMENT POSTE À POSTE	VIREMENT POSTE À POSTE	CESSIONS ET MISES HORS SERVICE	
Terrains	7 969 703	-	-	-	-	7 969 703
Agencements et aménagements terrains	83 645	-	-	-	-	83 645
Constructions	108 516 234	1 339 684	-	-	16 748	109 839 169
Immobilisation remise en dotation	96 173 000	-	-	-	-	96 173 000
Constructions, installations générales, agencements	8 759 255	813 002	-	-	161 288	9 410 969
Installations techniques, matériel et outillage ind.	40 191 802	1 020 214	-	-	3 028	41 208 987
Installations générales, agenc., aménag. divers	794 049	227 918	-	-	47 000	974 967
Collections historiques	336 251	106 310	-	-	-	442 561
Collections privées	1 265 552	-	-	-	-	1 265 552
Autres matériels de transport	1 005 408	4 828	-	-	-	1 010 236
Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 215 838	434 477	-	-	592 160	12 058 155
Immobilisations corporelles en cours	1 723 769	2 529 202	-	375 550	1 097 885	2 779 536
TOTAL	279 034 505	6 475 634	-	375 550	1 918 108	283 216 481

AMORTISSEMENTS	CUMUL AU 01/01/2023	DOTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISE DE L'EXERCICE	CUMUL AU 31/12/2023
Agencements et aménagements terrains	83 645	-	-	83 645
Constructions	47 369 679	4 110 332	-	51 480 011
Immobilisation remise en dotation	-	-	-	-
Constructions, installations générales, agencements	7 268 444	338 809	150 174	7 457 079
Installations techniques, matériel et outillage ind.	32 645 261	1 453 405	3 028	34 095 639
Installations générales, agenc., aménag. divers	366 487	63 708	47 000	383 195
Collections historiques	-	-	-	-
Collections privées	-	-	-	-
Autres matériels de transport	908 550	26 584	-	935 134
Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 669 189	984 860	591 575	9 062 474
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
TOTAL	97 311 256	6 977 698	791 777	103 497 177

3.3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

IMMOBILISATIONS	AUGMENTATIONS			DIMINUTIONS		VALEUR BRUTE AU 31/12/2023
	VALEUR BRUTE AU 01/01/2023	ACQUISITIONS ET CRÉATIONS	VIREMENT POSTE À POSTE	VIREMENT POSTE À POSTE	CESSIONS ET MISES HORS SERVICE	
Prêts et autres immobilisations financières						
- Prêts action logement	1 687 928	85 538	-	-	-	1 773 466
- Dépôts de garantie	500	-	-	-	-	500
TOTAL	1 688 428	85 538	-	-	-	1 773 966

3.4 STOCKS ET EN-COURS

STOCKS	VALEUR	VALEUR	VARIATION	VARIATION
	AU 01/01/2023	AU 31/12/2023	(MONTANT)	(%)
Matières premières, approvisionnements	51 217 170	56 322 938	5 105 769	+10%
En-cours de production de biens	480 351	1 288 184	807 832	+168%
Produits intermédiaires et finis	40 952 208	56 781 096	15 828 888	+39%
Marchandises	3 469 106	2 730 018	-739 088	-21%
TOTAL BRUT	96 118 834	117 122 235	21 003 401	+ 22%
Matières premières, approvisionnements	-3 205 988	-3 282 159	-76 171	+2%
En-cours de production de biens	-	-	-	NA
Produits intermédiaires et finis	-7 510 422	-5 920 115	1 590 307	-21%
Marchandises	-827 033	-1 106 229	-279 196	+34%
TOTAL DÉPRÉCIATIONS	- 11 543 442	-10 308 502	1 234 940	- 11%
TOTAL NET	84 575 392	106 813 733	22 238 341	+ 26%

3.5 CRÉANCES CLIENTS

CRÉANCES	VALEUR	VALEUR	VARIATION	VARIATION
	AU 01/01/2023	AU 31/12/2023	(MONTANT)	(%)
Clients	7 562 624	14 206 901	6 644 277	+88%
Clients factures à établir	970 324	1 131 640	161 316	+17%
TOTAL BRUT	8 532 948	15 338 541	6 805 593	80%
Dépréciation sur comptes clients	-1 112 742	-595 194	-1 707 935	-47%
TOTAL NET	7 420 206	14 743 347	5 097 658	99%

La méthodologie de provision des créances clients fait l'objet d'un descriptif au point 2.9.

3.6 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

CRÉANCES	MONTANT BRUT	À MOINS D'UN AN	À PLUS D'UN AN
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	1 773 466	240 045	1 533 421
Autres immobilisations financières	500	-	500
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	-	-	-
Autres créances clients (1)	15 338 541	15 338 541	-
Personnel et comptes rattachés	51 239	51 239	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	188 879	188 879
État et autres collectivités publiques	-	-	-
- Impôt sur les bénéfices	56 355	56 355	-
- Impôt différé actif	7 864 199	5 973 295	1 900 904
- Taxe sur la valeur ajoutée	2 268 894	2 268 894	-
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	491 535	491 535	-
- Divers	100 489	100 489	-
Débiteurs divers	373 388	373 388	-
Charges constatées d'avance	608 187	608 187	-
TOTAL	29 125 671	25 690 846	3 434 825

Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice 85 538
- Remboursements obtenus en cours d'exercice -

(1) Dont créances sur l'État 3 192 784

3.7 DISPONIBILITÉS

DISPONIBILITÉS	01/01/2023	31/12/2023
À L'ACTIF DU BILAN		
Compte ouvert auprès du Trésor		
Compte à vue	31 476 668	17 961 600
Autres encaissements en cours	87 996	119 011
<i>Sous-total</i>	<i>31 564 664</i>	<i>18 080 610</i>
Autres disponibilités		
Autres comptes à vue	11 621 429	859 062
Caisses	438 932	459 509
Intérêts courus à recevoir sur comptes à terme	-	-
<i>Sous-total</i>	<i>12 060 361</i>	<i>1 318 571</i>
TOTAL	43 625 025	19 399 181

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

FLUX DE TRÉSORERIE	31/12/2023
Flux de trésorerie liés à l'activité	
Résultat net total des sociétés consolidées	3 304 284
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	
+/- Amortissements et provisions (y compris actif circulant)	3 386 044
+/- Élimination de la variation des impôts différés	1 048 611
- Plus-values de cessions nettes d'impôts	-21 600
+ Moins-values de cessions nettes d'impôts	28 446
A - MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	7 745 785
+ Dividendes reçus des mises en équivalence	-
+/- Variation des stocks	-21 003 401
+/- Variation des créances d'exploitation	-5 626 950
+/- Variation des dettes d'exploitation	1 925 689
+/- Variation des autres créances liées à l'activité	280 953
+/- Variation des autres dettes liées à l'activité	-1 978 905
B - FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	-18 656 828
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	
- Acquisitions d'immobilisations	-5 599 617
+ Cessions d'immobilisations	21 600
+ Cessions d'immobilisations financières	-
+ Cessions d'immobilisations créances et dettes sur immobilisations	-
+/- Incidence des variations de périmètre	-
C - FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	-5 578 017
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	
- Dividendes versés	-
+ Incidence des variations de capital	-
+ Incidence des variations de dotations	-
+ Incidence des variations de provisions	-
+/- Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	-
+/- Emprunt et dettes financières divers	9 000
+/- Augmentation de capital en numéraire	-
D - FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	9 000
VARIATION DE TRÉSORERIE (B+C+D)	-24 225 844
+/- Disponibilité à l'ouverture (Actif)	43 625 025
E - TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	43 625 025
+/- Disponibilité à la clôture (Actif)	19 399 181
F - TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	19 399 181
VARIATION DE TRÉSORERIE (F-E)	-24 225 844

3.8 FONDS PROPRES

À l'occasion de la création de l'établissement public La Monnaie de Paris, l'État lui a transféré l'ensemble « des biens et droits » dans les conditions suivantes :

Article L.121-6 III du Code monétaire et financier : « L'ensemble des biens et droits à caractère mobilier et immobilier du domaine public ou privé de l'État attachés aux missions des services relevant du budget annexe des Monnaies et Médailles est, à l'exception de l'hôtel des Monnaies sis au 11, quai Conti, à Paris, transféré de plein droit et en pleine propriété à l'établissement public La Monnaie de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2007.

Tous les biens transférés relèvent du domaine privé de l'établissement, à l'exception des collections historiques qui sont incorporées à cette même date dans le domaine public de l'établissement.

L'hôtel des Monnaies est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public La Monnaie de Paris à titre de dotation. L'établissement est substitué à l'État pour la gestion et l'entretien dudit immeuble. Il supporte également le coût des travaux d'aménagement et des grosses réparations afférents à cet immeuble. »

CAPITAUX PROPRES	SOLDE AU 31/12/2023
Dotations en capital initiale	150 556 913
Dotations complémentaires en capital	10 000 000
Réserves	- 1 417 548
Résultat de l'exercice	3 304 284
TOTAL	162 443 650

3.9 AUTRES FONDS PROPRES

L'apport en dotation correspond à la valeur inscrite à l'actif du bilan de l'ensemble immobilier de l'hôtel des Monnaies pour lequel l'EPIC bénéficie d'un droit d'utilisation gratuit dans le cadre de la mise à disposition par l'État à titre de dotation. La loi de finances rectificative n°2008-1443 du 30 décembre 2008 a modifié légèrement l'article 36 de la loi du 21 décembre 2006 pour prendre en compte le fait que le bâtiment parisien a

été réenregistré et la parcelle de l'an IV transférée.

Au moment du transfert de la parcelle de l'an IV à l'Institut de France intervenu courant 2008 (cf. 2.2.1), la valeur de l'ensemble immobilier de l'hôtel des Monnaies a été ramenée à la somme de 96 173 000 € (compte 220). Cette opération a réduit à la même valeur l'apport en dotation à titre gratuit de l'État (compte 229).

3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES AU PASSIF

DÉTAIL DES PROVISIONS	VALEUR AU 01/01/2023	DOTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES DE L'EXERCICE UTILISÉES	REPRISES DE L'EXERCICE NON UTILISÉES	VALEUR AU 31/12/2023	VARIATION NETTE
Risques RH d'exploitation	997 187	295 914	-	-	1 293 100	295 914
Risques RH exceptionnels	3 732 795	754 902	213 774	-	4 273 923	541 128
Risques commerciaux	380 000	15 000	80 000	300 000	15 000	-365 000
Risque de change	-	-	-	-	-	-
Provision autres risques	278 950	149 060	-	78 950	349 060	70 110
<i>Sous-total provision pour risques</i>	<i>5 388 932</i>	<i>1 214 875</i>	<i>293 774</i>	<i>378 950</i>	<i>5 931 083</i>	<i>542 152</i>
Provision pour médailles du travail	396 270	-	3 200	17 818	375 252	- 21 018
Provision autres charges	711 341	374 614	-	711 340	374 615	-336 726
Provision pour grosses réparations	7 545 563	1 283 025	1 014 686	-	7 813 901	268 339
Indemnités départ en retraite	1 271 193	116 383	103 771	-	1 283 805	-12 612
Retours Banque de France (en capitaux propres)	13 164 921	-	507 151	1 529 261	11 128 509	-2 036 412
Retours Banque de France (en exploitation)	6 807 437	1 806 851	666 627	682 998	7 264 663	457 226
Compte épargne temps	1 653 107	-	-	1 653 108	-	-1 653 108
<i>Sous-total provision pour charges</i>	<i>31 549 832</i>	<i>3 580 873</i>	<i>2 295 435</i>	<i>4 594 525</i>	<i>28 240 745</i>	<i>-3 309 087</i>
Provisions pour risques et charges au passif	36 938 764	4 795 748	2 589 209	4 973 475	34 171 828	-2 766 936

PROVISIONS POUR RISQUES LIÉS AUX RESSOURCES HUMAINES

Ces provisions concernent des risques d'exploitation principalement liés à des litiges prudhommaux, et des risques exceptionnels liés aux rentes accidents du travail et maladies professionnelles, ainsi qu'aux rentes amiante.

Les provisions relatives à ces rentes ont fait l'objet d'une actualisation, le calcul est basé sur un taux d'actualisation de 3,17%.

PROVISION POUR GROSSES RÉPARATIONS (BÂTIMENT « HÔTEL DE LA MONNAIE »)

La provision pour grosses réparations a été constituée selon la méthode décrite dans la note 2.2.1 à partir d'une estimation pluriannuelle des travaux d'entretien à effectuer sur la période 2022-2029.

INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE

La provision a pour objet de couvrir le coût futur de l'indemnité qui sera versée au personnel quel que soit leur statut lors de leur départ à la retraite. Au titre de l'exercice 2023, les hypothèses actuarielles ont été ajustées. Le calcul de la provision est basé sur un taux d'actualisation de 3,17%.

PROVISION POUR RETOURS BANQUE DE FRANCE

La Monnaie de Paris constitue à chaque exercice une provision dite retours Banque de France pour couvrir le risque financier de l'émission des monnaies de collection à valeur faciale à hauteur de 10% des pièces vendues au cours de l'année. La provision pour retours est actualisée annuellement afin de couvrir :
- le coût financier de la perte de marge et de valeur ajoutée (coûts de main-d'œuvre, machine et frais généraux de production), soit le prix d'achat des pièces retournées diminué de la valeur métal récupérée ;
- le coût financier du processus de dénaturation (frais logistiques, frais de tri/déconditionnement, frais d'affinage).

3.11 AVANCES ET ACOMPTES REÇUS

Le montant total des avances et acomptes reçus des clients au titre des activités d'édition particulière et des contrats passés avec des banques centrales étrangères relatives à la production de monnaies courantes s'établit à 16 925 656,50€.

3.12 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

DETTES				
	MONTANT BRUT	À 1 AN AU PLUS	À PLUS DE 1 AN ET 5 ANS AU PLUS	À PLUS DE 5 ANS
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
à plus de 1 an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	30 000	-	-	30 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 999 860	22 999 860	-	-
Personnel et comptes rattachés	3 673 820	3 673 820	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 862 868	2 862 868	-	-
État et autres collectivités publiques :				
Impôt sur les bénéfices	121 156	121 156	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	296 451	296 451	-	-
Autres impôts, taxes et assimilés	392 606	392 606	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres dettes	4 365 158	4 365 158	-	-
Produits constatés d'avance	811 807	811 807	-	-
TOTAL	35 553 727	35 523 727	-	30 000

3.13 PRODUITS À RECEVOIR

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR		
	VALEUR AU 01/01/2023	VALEUR AU 31/12/2023
Clients, factures à établir	970 324	1 131 640
État, excédent taxes assises sur les salaires	164 904	-
État, excédent CVAE et CFE	795 773	491 535
TOTAL	1 931 000	1 623 175

3.14 CHARGES À PAYER

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER		
	VALEUR AU 01/01/2023	VALEUR AU 31/12/2023
Fournisseurs factures non parvenues	14 400 592	11 756 864
Dettes fiscales et sociales	3 708 858	5 375 659
TOTAL	18 109 450	17 132 522

4. DÉTAILS DES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Reconnaissance du chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires comprend principalement les produits suivants :

- monnaies courantes France et étrangères ;
- monnaies de collection ;
- produits d'art.

Le chiffre d'affaires provenant des marchés de monnaies courantes étrangères est constaté sur la base du cours de la devise au jour de la réception de la notification de l'offre.

Le dollar est la seule devise étrangère de facturation, elle fait l'objet d'une couverture de change.

Le chiffre d'affaires est reconnu au moment du transfert des risques et avantages aux clients correspondant généralement à la livraison des produits.

4.2 CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIF

DÉTAIL DES CHARGES DE PERSONNEL	
	SOLDE AU 31/12/2023
Salaires et traitements	24 639 763
Charges sociales	10 784 230
TOTAL	35 423 993
	SOLDE AU 31/12/2023
Effectif fin de période	493
TOTAL	493

4.3 AUTRES CHARGES

DÉTAIL DES AUTRES CHARGES	
	SOLDE AU 31/12/2023
Droits d'auteurs et redevances pour concession de brevet	1 856 109
Pertes et vols de marchandises nets	62 331
Charges diverses	745 583
TOTAL	2 664 022

4.4 IMPÔTS ET TAXES

DÉTAIL DES IMPÔTS ET TAXES		SOLDE AU 31/12/2023
Contribution Économique Territoriale		865 179
Taxe sur les salaires		767 313
Seigneurage		289 476
Taxe foncière		579 063
Autres taxes		1 327 937
TOTAL		3 828 968

4.5 CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

CHARGES FINANCIÈRES		SOLDE AU 31/12/2023
Intérêts de la dette financière		1 907
Perte de change		384 562
Dotations provisions risque de change		-
TOTAL		386 469

PRODUITS FINANCIERS		SOLDE AU 31/12/2023
Autres produits financiers		68 184
Gain de change		267 260
TOTAL		335 444

4.6 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

CHARGES EXCEPTIONNELLES		SOLDE AU 31/12/2023
Indemnités litiges commerciaux		8 055
Charges déplombage, désamiantage et dépolluage		25 153
Rentes amiante et préretraites amiante		213 774
Dotations aux provisions pour risques et charges		903 962
Valeurs comptables des éléments immobilisés sortis		28 446
Autres charges exceptionnelles		12 457
TOTAL		1 191 846

PRODUITS EXCEPTIONNELS		SOLDE AU 31/12/2023
Cessions d'immobilisations		21 600
Indemnités perçues		45 252
Reprises provisions pour risques et charges		213 774
TOTAL		280 626

4.7 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

PRODUIT / (CHARGE) D'IMPÔT		VALEUR AU 31/12/2023
Produit / (charge) d'impôt courant		(246 642)
Produit / (charge) d'impôt différé		(1 048 611)
TOTAL		(1 295 253)

En 2023, le groupe La Monnaie de Paris a comptabilisé des impôts différés actifs pour un montant de 8 922 810 € en réserves consolidées au titre des déficits fiscaux et des différences temporaires antérieures à 2023.

	SOCIAL	ID : DIFFÉRENCES TEMPORAIRES	RÉGULARISATION DE L'IMPÔT	CONSOLIDATION
Résultat net (100%)	4 352 895	-495 614	-552 998	3 304 284
Charges d'impôt	-246 642	-495 614	-552 998	-1 295 253
Résultat avant impôt	4 599 537	-	-	4 599 537
Taux d'impôt - consolidante	25%	25%	25%	25%
Résultat taxable après Imputation des déficits	1 211 989	-	-	-
Taux effectif d'impôt - Fille	25%	25%	25%	25%
Charge d'impôt théorique (A)	-1 149 884	-	-	-1 149 884
Différences temporaires	495 614	-495 614	-	-
Total différences permanentes (hors résultats à taux réduit)	-201 724	-	-	-201 724
Incidence des distorsions/fiscal (B)	293 890	-495 614	-	-201 724
Incidence écart de taux d'impôt normal avec consolidante (C)	0	-	-	0
Incidence des écritures de conso (D)	-	-	-	-
Impôt sur distributions	-	-	-	-
Quote-part de résultat des S.M.E	-	-	-	-
Impôt au taux réduit	-	-	-	-
Imputation de reports déficitaires	552 998	-	-	552 998
Déficits créés sur l'exercice	-	-	-	-
Activation de reports déficitaires	-	-	-552 998	-552 998
Limitation des impôts différés	-	-	-	-
Incid de situations fiscales particulières (E)	552 998	-	-552 998	-
Incid var tx d'impôt (rep variable) (F)	-	-	-	-
Incidence des produits et charges d'impôt hors base imposable (G)	-	-	-	-
Crédits d'impôts (H)	56 355	-	-	56 355
Charge d'impôt réelle théo. (A+B+C+D+E+F+G+H)	-246 642	-495 614	-552 998	-1 295 253
Charge d'impôt réelle comptabilisée	-246 642	-495 614	-552 998	-1 295 253

4.8 ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS		31/12/2023
Garanties de soumission de bonne exécution		11 446 451
TOTAL		11 446 451

Dans le cadre des appels d'offres lancés par les banques centrales étrangères, la Monnaie de Paris s'engage à hauteur de 11 446 451€ à la bonne exécution des contrats signés à savoir la fabrication des monnaies courantes dans les conditions prévues par le cahier des charges.

ENGAGEMENTS HORS BILAN REÇUS		31/12/2023
Cautions bancaires fournies par les clients		856 895
TOTAL		856 895

La Monnaie de Paris assure pour le compte de l'État français le stockage en chambres fortes de monnaies courantes avant leur enlèvement par la Banque de France. Ces pièces ne sont pas la propriété de l'EPIC et à ce titre sont considérées comme des stocks en non-valeur qui n'apparaissent pas au bilan de la Monnaie de Paris.



2023

COMPTES
SOCIAUX 2023

Aux autorités de tutelle de la Monnaie de Paris,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'établissement public La Monnaie de Paris relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement public à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Votre établissement constitue des provisions pour risques et charges ainsi que pour dépréciations selon les modalités décrites dans les notes 2.4.5, 2.6, 2.7 et 3.11 de l'annexe. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, sur la base de la documentation disponible à ce jour, et à revoir les calculs effectués par votre établissement. Nous nous sommes également assurés du caractère approprié de l'information présentée en annexe concernant ces provisions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux autorités de tutelle.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction

d'évaluer la capacité de l'établissement public à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement public ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement public.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille les éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement public à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 10 avril 2024
Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés et Mazars
Thierry BILLAC & Yann SEMELIN

SOMMAIRE

BILAN	68
COMPTE DE RÉSULTAT	70
ANNEXE	71
1. FAITS SIGNIFICATIFS CONCERNANT L'EXERCICE 2023	71
2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	71
2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles	72
2.2 Ensembles immobiliers de Paris et Pessac	72
2.3 Immobilisations financières	73
2.4 Stocks et en-cours	73
2.5 Opérations en devises	74
2.6 Créances	75
2.7 Provisions pour risques et charges	75
2.8 Autres points	75
2.9 Événements postérieurs à la clôture	75
3. DÉTAILS DES POSTES DU BILAN	75
3.1 Immobilisations incorporelles	75
3.2 Immobilisations corporelles	76
3.3 Immobilisations financières	77
3.4 Stocks et en-cours	77
3.5 Créances clients	77
3.6 État des échéances des créances	78
3.7 Disponibilités	78
3.8 Fonds propres	78
3.9 Affectation du résultat de l'exercice antérieur	79
3.10 Autres fonds propres	79
3.11 Provisions pour risques et charges au passif	79
3.12 Avances et acomptes reçus	80
3.13 État des échéances des dettes	80
3.14 Produits à recevoir	80
3.15 Charges à payer	80
4. DÉTAILS DES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT	81
4.1 Chiffre d'affaires	81
4.2 Impôts et taxes	81
4.3 Charges de personnel et effectif	81
4.4 Charges et produits financiers	82
4.5 Charges et produits exceptionnels	82
4.6 Engagements hors bilan	82
4.7 Situation fiscale différée ou latente	83

COMPTES SOCIAUX 2023

BILAN ACTIF

EN EUROS		31/12/2022		31/12/2023	
	RÉF. ANNEXE	NET	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	3.1	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles		5 369 528	17 821 304	12 867 666	4 953 638
Immobilisations incorporelles en cours		-	-	-	-
Immobilisations corporelles					
Terrains	3.2	6 154 703	6 238 348	83 645	6 154 703
Constructions		61 146 555	109 839 169	51 480 011	58 359 158
Installations techniques, matériel et outillage industriels		9 037 351	50 619 956	41 552 718	9 067 239
Autres immobilisations corporelles		5 672 872	15 751 471	10 380 803	5 370 668
Immobilisations remises en dotation		96 173 000	96 173 000	-	96 173 000
Immobilisations en cours		1 723 769	2 779 536	-	2 779 536
Avances et acomptes		-	-	-	-
<i>Sous-total immobilisations corporelles</i>		<i>179 908 249</i>	<i>281 401 481</i>	<i>103 497 177</i>	<i>177 904 304</i>
Immobilisations financières					
Prêts	3.3	1 687 928	1 773 466	-	1 773 466
Autres immobilisations financières		11 865 500	11 865 500	-	11 865 500
<i>Sous-total immobilisations financières</i>		<i>13 553 428</i>	<i>13 638 966</i>	<i>-</i>	<i>13 368 966</i>
TOTAL (I)					
		198 831 205	312 861 751	116 364 842	196 496 908
ACTIF CIRCULANT					
Stocks					
Matières premières, approvisionnements	2.4.1	48 011 182	56 322 938	3 282 159	53 040 779
En-cours de production de biens	2.4.2	480 351	1 288 184	-	1 288 184
En-cours de production de services		-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	2.4.3	33 441 786	56 781 096	5 920 115	50 860 981
Marchandises	2.4.4	2 642 073	2 730 018	1 106 229	1 623 789
<i>Sous-total stocks</i>		<i>84 575 392</i>	<i>117 122 235</i>	<i>10 308 502</i>	<i>106 813 733</i>
Avances et acomptes versés sur commandes		3 834 757	2 603 655	-	2 603 655
Créances					
Créances clients et comptes rattachés	3.5	7 420 206	15 338 541	595 194	14 743 347
Autres créances		3 448 731	3 530 778	-	3 530 778
<i>Sous-total créances</i>		<i>10 868 937</i>	<i>18 869 319</i>	<i>595 194</i>	<i>18 274 125</i>
Divers					
Disponibilités	3.7	43 575 025	19 349 181	-	19 349 181
COMPTES DE RÉGULARISATION					
Charges constatées d'avance		555 728	608 187	-	608 187
TOTAL (II)					
		143 409 840	158 552 577	10 903 696	147 648 881
Écart de conversion actif (V)		-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					
		342 241 045	471 414 328	127 268 539	344 145 790

BILAN PASSIF

EN EUROS		31/12/2022		31/12/2023	
	RÉF. ANNEXE				
CAPITAUX PROPRES					
3.8					
Dotation en capital initiale		150 556 913		150 556 913	
Dotation complémentaire en capital		10 000 000		10 000 000	
Report à nouveau		- 15 335 652		- 10 340 357	
<i>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</i>		<i>4 995 296</i>		<i>4 352 895</i>	
TOTAL (I)					
		150 216 557		154 569 452	
AUTRES FONDS PROPRES					
Apport en dotation		96 173 000		96 173 000	
TOTAL (II)					
		96 173 000		96 173 000	
PROVISIONS					
3.11					
Provisions pour risques		5 388 932		5 931 083	
Provisions pour charges		31 549 832		28 240 745	
TOTAL (III)					
		36 938 764		34 171 828	
DETTES					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		-		-	
Emprunts et dettes financières divers		9 658 000		30 000	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		18 130 354		13 677 782	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		17 003 122		22 999 860	
Dettes fiscales et sociales		4 673 726		7 346 901	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-		10 000 000	
Autres dettes		6 344 063		4 365 158	
Produits constatés d'avance		3 103 460		811 807	
TOTAL (IV)					
		58 912 724		59 231 509	
Écart de conversion passif (V)		-		-	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					
		342 241 045		344 145 790	

COMPTE DE RÉSULTAT

EN EUROS		2022	2023
	RÉF. ANNEXE		
Ventes de marchandises		2 347 279	1 935 870
Production vendue de biens		143 325 909	155 675 602
Production vendue de services		3 572 326	4 464 045
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	4.1	149 245 514	162 075 517
Production stockée		1 145 844	16 814 695
Production immobilisée		58 258	65 577
Subvention d'exploitation		124 262	144 937
Transferts de charges		883 774	729 685
Reprises sur provisions pour risques		7 796 253	4 401 699
Reprises sur provisions pour charges		4 758 419	6 968 910
Autres produits		1 250 778	1 075 952
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		165 263 101	192 276 972
Achats de marchandises		8 692 171	7 174 680
Variation de stock marchandises		- 1 363 348	986 696
Achats matières premières et autres approvisionnements		70 887 472	93 708 540
Variations de stock matières premières et approvisionnements		- 8 990 410	- 5 172 897
Autres achats et charges externes		34 160 756	34 034 721
Impôts, taxes et versements assimilés	4.2	4 339 297	3 828 968
Salaires et traitements	4.3	22 271 238	24 639 763
Charges sociales	4.3	9 822 301	10 784 230
Dotations aux amortissements sur immobilisations		8 284 688	7 905 467
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		8 134 277	2 269 211
Dotations aux provisions pour risques et charges		4 126 249	3 891 787
Autres charges	4.4	1 527 343	2 664 022
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		161 892 034	186 715 188
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		3 371 067	5 561 784
Autres intérêts et produits assimilés		72 395	68 184
Différences positives de change		1 251 303	267 260
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	4.5	1 323 698	335 444
Intérêts et charges assimilées		91	1 907
Différences négatives de change		831 595	384 562
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	4.5	831 686	386 469
RÉSULTAT FINANCIER		492 012	-51 026
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		3 863 079	5 510 758
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 904 539	66 852
Reprises sur provisions pour charges et risques		980 953	213 774
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	4.6	2 885 492	280 626
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		303 771	259 438
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 428 742	28 446
Dotations exceptionnelles aux provisions		-	903 962
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	4.6	1 732 512	1 191 846
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		1 152 980	-911 220
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-	-
Impôt sur les bénéfices		- 20 763	246 642
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		4 995 296	4 352 895
TOTAL DES PRODUITS		169 472 291	192 893 042
TOTAL DES CHARGES		164 476 995	188 540 146

ANNEXE

1. FAITS SIGNIFICATIFS CONCERNANT L'EXERCICE 2023

En 2023, la Monnaie de Paris a connu une forte croissance de son activité. Le chiffre d'affaires 2023 s'élève à 162,1M€, niveau le plus élevé depuis la création de l'EPIC en 2007, et en croissance de 9% par rapport à 2022. Dans le même temps, 1,3 milliard de pièces de monnaies courantes ont été produites, dont 800 millions de pièces de monnaies courantes étrangères.

Le chiffre d'affaires des monnaies courantes France s'élève à 39,3M€, avec une commande de l'État en hausse de 5% par rapport à 2022. Le chiffre d'affaires des monnaies courantes étrangères s'élève à 34,5M€, proche du niveau le plus élevé atteint en 2007, et en croissance de 13% par rapport à 2022, grâce au maintien à des niveaux élevés des commandes des clients historiques de la Monnaie de Paris et aux gains réguliers d'appels d'offres internationaux.

Le chiffre d'affaires des monnaies de collection s'élève à 65,9M€, en croissance de 9% par rapport à 2022, porté par la croissance des ventes des monnaies de collection en or, notamment la collection Ors de France, représentant 60% du chiffre d'affaires total, ainsi que par les ventes des collections Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Le chiffre d'affaires des produits d'art s'élève à 13,1M€, dont 5,0M€ relatifs aux mini-médailles, en croissance de 25% par rapport à 2019, grâce aux ventes réalisées auprès de sites culturels et touristiques.

Le chiffre d'affaires des autres activités s'élève à 9,2M€ et est impacté, pour la deuxième année consécutive, par la vente de métaux dans le cadre des activités de monnaies courantes étrangères.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉS (M€)				
	SOLDE AU 31/12/2022	SOLDE AU 31/12/2023	VARIATION EN K€	VARIATION EN %
Monnaies courantes France	36 152	39 324	3 172	+ 9%
Monnaies courantes étrangères	30 498	34 540	4 042	+ 13%
Monnaies de collection	60 695	65 903	5 208	+ 9%
Produits d'art *	12 723	13 078	355	+ 3%
Autres activités	9 177	9 231	54	+ 1%
TOTAL	149 246	162 076	12 830	+ 9%

* Les produits d'arts intègrent principalement les décorations, les médailles et les mini-médailles.

La croissance de 12,8M€ du chiffre d'affaires 2023 par rapport à 2022 permet de générer une marge complémentaire de près de 6M€. La poursuite des tensions inflationnistes a cependant impacté le niveau des charges de l'exercice 2023, avec en particulier un coût des énergies (3M€) multiplié par deux par rapport à 2022. Les salaires et charges (hors reclassement de provisions pour risques et charges en dettes sociales) sont en hausse de 5% par rapport à 2022, suite aux mesures salariales accordées ces deux dernières années et à la hausse des effectifs en lien avec la croissance de l'activité.

Le résultat d'exploitation 2023 s'élève à 5,6M€, en hausse de 2,2M€ par rapport à 2022 (+65%) et correspondant à 3,4% du chiffre d'affaires (vs. 2,1% en moyenne sur les années 2020-2022).

Le résultat net 2023 s'élève à 4,4M€, et est comparable aux exercices 2021 (4,5M€) et 2022 (4,2M€ hors plus-value de 0,8M€ relative à l'apport d'une parcelle du site de Pessac à la SCI Voie Romaine). Au 31 décembre 2023, le montant brut des stocks s'élève à 117,1M€,

en hausse de 21M€ par rapport au 31 décembre 2022. Les deux tiers de cette hausse sont liés à des commandes de monnaies courantes étrangères produites en 2023, mais qui seront livrées en 2024. La valeur de stock des pièces de 10, 20 et 50 centimes d'euros nouvelles faces, non homologuées par les instances européennes a été ajustée à hauteur de 80% de la valeur des métaux brute. Ces pièces seront dénaturées en 2024, et les métaux seront revendus aux valeurs de marché à laquelle une décote d'environ 20% sera appliquée. L'impact sur les comptes 2023 s'élève à -0,8M€ (0,4% des charges d'exploitation 2023).

La trésorerie disponible au 31 décembre est de 19,3M€, en baisse par rapport à 2022, en raison de la hausse des achats de métaux et de flans notamment nécessaires à la production de monnaies courantes étrangères qui seront livrées et réglées en 2024.

Les capitaux propres s'élèvent à 154,6M€, supérieurs à la dotation en capital initiale de l'État (150,6M€).

2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

La Monnaie de Paris clôture son exercice au 31 décembre. Celui-ci a une durée de 12 mois.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en

comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'établissement public La Monnaie de Paris est soumis en matière de gestion financière et comptable aux règles applicables aux entreprises industrielles et commerciales, suite aux dispositions de l'art. R.121.16 du Code monétaire et financier. Il tient sa comptabilité générale conformément aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables.

Les comptes de la Monnaie de Paris sont établis conformément aux règles et principes comptables admis en France qui suivent les dispositions du Plan Comptable Général (règlement ANC n°2014-03 relatif au PCG mis à jour par les règlements ANC ultérieurs).

2.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Le coût de production d'une immobilisation inclut le prix d'achat des matières consommées et les coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Pour les bâtiments détenus par l'établissement à Pessac, les composants suivants ont été retenus :

- Gros œuvre, ossature, maçonnerie, charpente et couverture dont la durée de vie peut varier entre 15 et 50 ans,
- Menuiserie extérieure dont la durée technique de vie peut varier de 15 à 30 ans,
- Aménagements intérieurs, dont la durée technique de vie peut varier de 5 à 15 ans.

Pour l'hôtel des Monnaies mis à disposition de l'établissement par l'État, les composants suivants ont été retenus pour les éléments relevant de travaux d'aménagement effectués à l'initiative de l'établissement et ne

Les immobilisations incorporelles comprennent un fonds commercial qui représente l'activité des mini-médailles pour un montant figurant au bilan de 2 710 000 €. Un test de dépréciation du fonds commercial a été effectué. À la lumière des chiffres prévisionnels, aucun indice de perte de valeur n'a été constaté.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6^e), appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public la Monnaie de Paris à titre de dotation. L'établissement est substitué à l'État pour la gestion et l'entretien dudit immeuble. Il supporte également le coût des travaux d'aménagement et des grosses réparations afférents à cet immeuble (article R.121.17 du Code monétaire et financier). Les méthodes comptables appliquées spécifiquement pour cet immeuble sont exposées au point 2.2.

relevant pas de l'obligation de maintien en l'état du bâtiment imposée par la loi :

- Aménagements intérieurs, dont la durée technique de vie peut varier de 5 à 15 ans.

Les amortissements sont calculés linéairement en fonction de la durée de vie indiquée ci-dessous :

- Logiciels de 1 à 5 ans
- Constructions de 10 à 50 ans
- Installations techniques de 5 à 20 ans
- Matériel et outillage industriels..... de 5 à 20 ans
- Outillage de 5 à 10 ans
- Agencements et aménagements matériels industriels et outillage..... de 5 à 10 ans
- Installations générales..... de 5 à 10 ans
- Matériel de transport..... de 4 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique de 4 à 5 ans
- Mobilier..... de 5 à 15 ans
- Autres immobilisations corporelles de 2 à 15 ans
- Hôtel des Monnaies - bien remis en dotation par l'État Non applicable

2.2 ENSEMBLES IMMOBILIERS DE PARIS ET PESSAC

2.2.1 HÔTEL DES MONNAIES, SIS 11, QUAI DE CONTI À PARIS

L'établissement n'est pas propriétaire de l'hôtel des Monnaies. Il bénéficie de la jouissance gratuite de l'immeuble pour exercer ses activités statutaires et supporte en contrepartie l'ensemble des travaux d'entretien (incombant généralement au locataire) et des travaux d'aménagement et des grosses réparations (incombant généralement au propriétaire).

En application des dispositions du § 1.3.5 de la norme 6 du recueil des normes de l'État « les biens placés sous le contrôle des établissements publics, qu'ils aient un caractère industriel et commercial ou un caractère administratif, ne sont pas inscrits au bilan de l'État mais à l'actif du bilan de ces entités ». En conséquence, l'immeuble de l'hôtel des Monnaies est comptabilisé à l'actif du bilan d'ouverture de l'établissement dans un compte de la classe 2 (compte 220), en contrepartie d'un compte de fonds propres spécifique aux « EPIC » (compte 229).

Selon les dispositions du § 2.1.2.2 de la norme précitée, l'ensemble immobilier a été évalué à la « valeur vénale » par le service « France Domaine » de la Direction générale des Impôts pour un montant de 111 173 000 € au 31/12/2006. Ce montant, assimilé à la valeur vénale qui a été retenue dans le Compte Général de l'État au 31/12/2006, a été repris par l'établissement et s'entend « net » de toute autre reprise.

Suite au transfert de propriété de la parcelle dite de l'an IV à l'Institut de France en 2008, ce bâtiment a fait l'objet d'une reprise de la dotation de

l'État à hauteur de 15 000 000 €.

Cette valeur a été communiquée par « France Domaine » dans l'avis domanial portant sur la valeur de la parcelle de l'an IV établi le 24 mars 2009 et a ramené la valeur du bâtiment inscrit à l'actif du bilan à la somme de 96 173 000 € au 31 décembre 2008. Les apports en dotation à titre gratuit (compte 229) ont été réduits à due concurrence.

Compte tenu de ses caractéristiques propres, cet immeuble construit en 1775 est considéré comme un « bien ayant une durée de vie non déterminable » selon les dispositions du § II.2.2 de la norme précitée. En conséquence, le bien figurant à l'actif du bilan n'est pas amorti.

En cas d'indice de perte de valeur durable, une dépréciation sera constatée au sens de l'article 214-5 et suivant le règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables. La dépréciation éventuelle est égale à la différence entre la valeur vénale initiale et la nouvelle valeur vénale déterminée dans les conditions précisées ci-avant, par le service de « France Domaine ». La dépréciation sera comptabilisée en contrepartie de la dotation en fonds propres. En revanche, postérieurement à une dépréciation, aucune reprise de dépréciation ne pourra être constatée.

Comptabilisation des travaux d'aménagement et des grosses réparations mis à la charge de l'établissement La Monnaie de Paris :

L'article 36 – III de la loi du 21 décembre 2006 précise que l'établissement

est substitué à l'État pour la gestion et l'entretien dudit immeuble. Il supporte le coût des travaux d'aménagement et des grosses réparations afférents à cet immeuble.

a) Travaux de gros entretien du bâtiment

Compte tenu de l'obligation d'aménagement et de grosses réparations prévue par la loi à laquelle l'établissement ne peut se soustraire et dont la mise en œuvre ne lui confère marginalement aucun avantage économique futur, les dépenses de travaux susvisées sont comptabilisées en charges. Ces dépenses font l'objet d'un programme pluriannuel par nature de travaux et sont provisionnées annuellement (au sens des dispositions des articles 214-10 du règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03). L'enregistrement des provisions est linéaire sur la durée prévisionnelle du programme pluriannuel. Lors de la réalisation des travaux, les provisions sont reprises à due concurrence des montants constatés en charges de période. Les coûts des travaux excédant les plans pluriannuels ayant donné lieu à dotation sont, le cas échéant, constatés en charges de la période. Il a

2.2.2 ENSEMBLE IMMOBILIER DE PESSAC

La propriété de l'ensemble immobilier de Pessac a été transférée par la loi de finances pour 2007 de l'État à la Monnaie de Paris. Dans ce contexte, l'ensemble immobilier a été comptabilisé dans le bilan d'ouverture de l'établissement à la valeur vénale retenue dans le Compte Général de l'Etat au 31 décembre 2006, soit 12 623 072 €. L'écart entre cette valeur

est retenu de mettre en place ce plan pluriannuel sur une durée de 10 ans glissants.

b) Travaux d'amélioration du bâtiment

Les travaux d'aménagement ou de construction sur le bâtiment parisien réalisés par l'établissement ayant le caractère d'une immobilisation sont comptabilisés sous forme de composants et amortis sur leur durée propre d'utilisation. Cela implique que le coût engendré par ces travaux d'aménagement ou de construction est inscrit à l'actif du bilan et sera amorti sur une durée allant de 10 ans à 50 ans à compter de la date de mise en service suivant la nature des travaux.

c) Autres dépenses d'entretien

Les dépenses d'entretien courant sont comptabilisées directement en charges de l'exercice.

2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières de la Monnaie de Paris sont principalement composées de fonds versés aux organismes chargés de gérer les fonds action logement et qui sont prêtés à ceux-ci pour une durée de 20 ans.

Suite à la modification des statuts de l'EPIC, deux filiales ont été créées en 2022 dans le cadre du projet de valorisation immobilière du site de

Pessac. L'EPIC détient désormais :

- la totalité de la SAS Monnaie de Paris Gestion immobilière, soit 50 000 actions d'une valeur de 1€ ;
- 11 815 000 parts sociales de la SCI Voie Romaine sur 11 815 001 parts sociales d'une valeur de 1 € dont 10 000 000 € n'ont pas été libérées au 31 décembre 2023.

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Informations financières (5)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (9) (10)	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avais donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)	Observations
				Brute	Nette						
Filiales et participations (1)											
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus (2) (3).											
Détail des filiales											...
MONNAIE DE PARIS GESTION IMMOBILIERE	50 000	0	100,00	50 000	50 000	0	0	0	0	0	
SCI VOIE ROMAINE	11 815 001	0	99,99	11 815 000	11 815 000	0	0	0	0	0	...

La Monnaie de Paris est l'entité consolidante.

2.4 STOCKS ET EN-COURS

Tous les stocks de produits qui concernent les activités commerciales sont valorisés Hors Taxes à l'inverse des produits concernant les activités

régaliennes qui sont valorisés toutes taxes comprises.

2.4.1 STOCKS DE MATIÈRES PREMIÈRES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS

Figurent dans cette rubrique tous les stocks d'objets et substances plus ou moins élaborés destinés à entrer dans la composition des produits traités ou fabriqués ainsi que ceux, consommés au premier usage ou rapidement, qui concourent au traitement, à la fabrication ou à l'exploitation, sans entrer dans la composition des produits fabriqués : telles les matières premières (métaux fins, déchets...) et les matières et fournitures consommables.

Les stocks de métaux fins, de flans et de planches sont valorisés au prix

moyen pondéré (PMP). Cette valeur ainsi calculée n'impacte pas les articles en cours de fabrication ainsi que tous les produits intermédiaires et finis composés de ces métaux .

Les déchets de métaux, quelle que soit leur origine, sont également valorisés au prix moyen pondéré. Le PMP du déchet est obtenu par addition du PMP de chaque métal constituant l'alliage en fonction de la quote-part dudit alliage.

2.4.2 STOCKS D'EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS

Figurent dans cette rubrique, tous les biens en cours de formation au travers d'un processus de production.

La méthode de valorisation retenue est le coût de lancement soit la somme à date :

- du coût standard pour la partie matières premières et autres approvisionnements obtenu par multiplication de la quantité standard par le coût standard ;
- du prix standard d'achat pour l'éventuel coût de façon ou sous-traitance ;

- du coût horaire main-d'œuvre standard : produit du nombre d'heures homme standard de fabrication consommées à la date de l'arrêté comptable par le taux horaire standard ;
- du coût horaire machine standard : produit du nombre d'heures machine standard de fabrication consommées à la date de l'arrêté comptable par le taux horaire standard.

La valeur ajoutée de ces articles augmente au fur et à mesure des transformations réalisées jusqu'à ce que l'ensemble du processus de fabrication soit achevé.

2.4.3 STOCKS DE PRODUITS INTERMÉDIAIRES ET FINIS

Toute transformation de la matière première, même réalisée par des prestataires extérieurs, est considérée par la Monnaie de Paris comme une valeur ajoutée.

Les stocks de produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût standard calculé par valorisation des gammes et nomenclatures spécifiques à chaque article. Le métal qui constitue les produits intermédiaires est valorisé au PMP moyen sur la période. A contrario, celui des produits finis est valorisé au coût historique.

La valeur ajoutée de ces articles augmente au fur et à mesure des transformations réalisées à l'intérieur de l'entreprise jusqu'à ce que l'ensemble du processus de fabrication soit achevé.

a) **Les produits intermédiaires ou produits semi-finis**

Les articles intermédiaires ou semi-finis correspondent à :

- tout article ayant subi une première transformation (coût de « façon ») et réceptionné par la Monnaie de Paris. Il peut s'agir de planches, de barres, de bobines, d'anneaux, etc. réalisés soit en métaux précieux (principalement or et argent), soit en métaux communs (bronze monétaire, bronze florentin) ;
- tout article ayant subi une transformation plus complexe et réceptionné

à la Monnaie de Paris. Cela concerne principalement les flans (rondelles de métal prêtes à la frappe) d'or, d'argent ou de métaux communs :

- tout article ayant atteint un stade d'achèvement dans le cycle de production.

b) **Les produits finis**

Les articles intermédiaires ou semi-finis correspondent à :

- tout article ayant subi une première transformation (coût de « façon ») et réceptionné par la Monnaie de Paris. Il peut s'agir de planches, de barres, de bobines, d'anneaux, etc... réalisés soit en métaux précieux (principalement or et argent), soit en métaux communs (bronze monétaire, bronze florentin) ;
- tout article ayant subi une transformation plus complexe et réceptionné à la Monnaie de Paris. Cela concerne principalement les flans (rondelles de métal prêtes à la frappe) d'or, d'argent ou de métaux communs ;
- tout article ayant atteint un stade d'achèvement dans le cycle de production.

c) **Les kits**

Les kits correspondent à l'assemblage d'un (ou plusieurs) produit(s) fini(s) tels que précédemment décrits et/ou d'une (ou plusieurs) marchandise(s).

2.4.4 STOCKS DE MARCHANDISES

Figurent dans cette rubrique tous les articles que l'entreprise achète pour les revendre en l'état.

2.4.5 PROVISIONS SUR STOCKS

Les dépréciations des stocks s'apprécient, pour les biens stockés à Paris comme à Pessac à partir des stocks de fournitures et de consommables, de produits intermédiaires et finis et de marchandises, dont les articles prêtés aux forces de ventes. La dépréciation des stocks est appréhendée par activités.

a) **Monnaies courantes étrangères**

Les stocks de monnaies courantes étrangères sont destinés aux banques centrales étrangères. Les produits sont manufacturés dans le cadre de contrats fermes et les conditions contractuelles peuvent prévoir des livraisons sur plusieurs exercices. Les stocks de chaque contrat ne font l'objet d'aucune provision jusqu'à la date de la dernière livraison prévue. Au-delà de cette date, tous les stocks affectés au contrat sont provisionnés pour 100 % de leur valeur de stock.

b) **Monnaies de collection or et argent et traditionnelles**

Les monnaies en or et en argent sont des produits à millésime annuel. À la clôture, les stocks des millésimes des années antérieures sont provisionnés pour 100m% de leur valeur de stock en retranchant la valeur métal que l'on récupère au moment de la destruction. Concernant le millésime de l'année, les produits sont provisionnés à hauteur de 50 % de leur valeur de stock en retranchant la valeur métal que l'on récupère au moment de la destruction.

c) **Produits d'art (hors bijoux)**

Les produits d'art sont provisionnés si leur ancienneté en stock est supérieure à 180 jours et en fonction de leur taux de rotation calculé sur les 12 derniers mois. Les produits dont le taux de rotation est inférieur à 33 % sont provisionnés pour leur valeur de stock -99 % de leur valeur métal pour les produits en or, -87 % de leur valeur métal pour les autres produits métalliques et à 100 % de leur valeur de stock pour les produits non métalliques.

Les produits dont le taux de rotation est supérieur à 33 % ne sont pas provisionnés.

Certaines collections présentant un millésime sont provisionnées selon les mêmes règles évoquées précédemment : les millésimes des années antérieures sont provisionnés pour 100 % de leur valeur de stock en retranchant la valeur métal et concernant le millésime de l'année, les produits sont provisionnés à hauteur de 50 % de leur valeur de stock en retranchant la valeur métal.

d) **Bijoux**

L'activité liée aux bijoux étant arrêtée, les articles de bijouterie sont provisionnés à 100 % de leur valeur de stock.

e) **Cas particulier des articles en prêt**

Tous les articles prêtés sont dépréciés à 100 % de leur valeur de stock.

2.5 OPÉRATIONS EN DEVISES

La comptabilisation des factures d'achat libellées en devises étrangères s'effectue sur la base du cours de la devise concernée au jour de l'enregistrement comptable.

Lors de la clôture de l'opération (encaissement ou décaissement),

l'écart éventuel entre le montant comptabilisé initialement et le montant encaissé ou décaissé in fine est rapporté au compte de résultat sur les postes Produits de change ou Perte de change.

2.6 CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les provisions pour dépréciation des créances clients sont déterminées à partir d'une analyse des clients effectuée selon leur nature :

- grossistes français et étrangers ;
- détaillants français et étrangers ;
- entreprises privées ;
- particuliers français et étrangers ;
- institutionnels français et étrangers ;
- collectivités publiques.

En principe, les créances relatives aux clients institutionnels et à certaines collectivités publiques (les services de l'État français) ne font pas l'objet d'une constitution de provision pour créances douteuses.

À partir de la balance par antériorité à la date de clôture, le montant de la provision pour créances douteuses est calculé sur la base des soldes clients dont les montants ne sont pas couverts par une caution bancaire ou une avance.

La provision pour dépréciation clients est calculée en fonction de la grille ci-après :

CLIENTS DONT LA FACTURE N'EST PAS RÉGLÉE...			
75 JOURS APRÈS L'ÉCHÉANCE	90 JOURS APRÈS L'ÉCHÉANCE	180 JOURS APRÈS L'ÉCHÉANCE	365 JOURS APRÈS L'ÉCHÉANCE
25%	50%	75%	100%

2.7 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions suivantes ont été chiffrées à la date de fin de l'exercice, quel que soit le statut, sur la base d'un calcul individuel :

- indemnités de départ à la retraite : concernent l'ensemble des contractuels et ouvriers d'Etat présents et avec un taux d'actualisation de 3,17 % ;
- allocation de retour à l'emploi : concerne l'indemnisation des droits au chômage des ex-salariés de la Monnaie de Paris avec un taux d'actualisation de 3,17 % ;
- rentes amiante : concernent le personnel ayant développé la maladie et reconnu par un médecin expert, avec un taux d'actualisation de 3,17 % ;
- accidents du travail et maladies professionnelles : concernent le personnel à statut dont le risque a été reconnu, avec un taux

d'actualisation de 3,17%

- Le droit des salariés susceptibles de recevoir une médaille d'honneur du travail a été pris en compte sur la base de la situation individuelle des effectifs présents en fin d'exercice.

Les litiges ont été provisionnés lorsque le risque était estimé comme avéré. La constitution des provisions pour litiges est liée au caractère probable ou certain d'une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue, conformément à l'article 321-5 du PCG.

Une provision pour risques et charges a été constituée afin de couvrir les coûts induits par les retours possibles des monnaies de collection.

2.8 AUTRES POINTS

Dans le cadre de sa mission d'expertise des pièces mutilées qui lui est confiée par l'État français et en application du décret D 121-2 du Code monétaire et financier, les banques remettent ces pièces à la Monnaie de Paris pour remboursement. À son tour, cette dernière bénéficie d'un remboursement de la part du Trésor. Le montant de l'en-cours en attente de remboursement apparaît dans la rubrique « État, autres créances – remboursement de pièces ».

Les pièces volontairement mutilées, comme les pièces contrefaites, ne sont pas remboursées aux banques.

Lors de la fabrication des euros courants, le fait générateur du chiffre d'affaires est la facturation déclenchée au moment du transfert du produit fini (appelé plus particulièrement délivrance) dans les chambres fortes de la Monnaie de Paris. À partir de ce moment, le produit est réputé appartenir au Trésor et peut être enlevé par la Banque de France.

2.9 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice n'est à signaler.

3. DÉTAILS DES POSTES DU BILAN

3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

IMMOBILISATIONS	AUGMENTATIONS		DIMINUTIONS		VALEUR BRUTE AU 31/12/2023
	VALEUR BRUTE AU 31/12/2022	ACQUISITIONS ET CRÉATIONS	VIREMENT POSTE À POSTE	VIREMENT POSTE À POSTE	
Immobilisations incorporelles					
Brevets et marques	428 057	-	-	-	428 057
Logiciels	14 171 368	511 879	-	-	14 683 247
Fonds commercial	2 710 000	-	-	-	-2 710 000
Immobilisations incorporelles en cours					
TOTAL	17 309 425	511 879	-	-	17 821 304

AMORTISSEMENTS				
	CUMUL AU 31/12/2022	DOTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISE DE L'EXERCICE	CUMUL AU 31/12/2023
Immobilisations incorporelles				
Brevets et marques	422 133	3 885	-	426 018
Logiciels	11 517 764	923 884	-	12 441 648
TOTAL	11 939 897	927 769	-	12 867 666

3.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

IMMOBILISATIONS	AUGMENTATIONS			DIMINUTIONS		VALEUR BRUTE AU 31/12/2023
	VALEUR BRUTE AU 31/12/2022	ACQUISITIONS ET CRÉATIONS	VIREMENT POSTE À POSTE	VIREMENT POSTE À POSTE	CESSIONS ET MISES HORS SERVICE	
Terrains	6 154 703	-	-	-	-	6 154 703
Agencements et aménagements terrains	83 645	-	-	-	-	83 645
Constructions	108 516 234	1 339 684	-	-	16 748	109 839 169
Immobilisation remise en dotation	96 173 000	-	-	-	-	96 173 000
Constructions, installations générales, agencements	8 759 255	813 002	-	-	161 288	9 410 969
Installations techniques, matériel et outillage ind.	40 191 802	1 020 214	-	-	3 028	41 208 987
Installations générales, agenc., aménag. divers	794 049	227 918	-	-	47 000	974 967
Collections historiques	336 251	106 310	-	-	-	442 561
Collections privées	1 265 552	-	-	-	-	1 265 552
Autres matériels de transport	1 005 408	4 828	-	-	-	1 010 236
Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 215 838	434 477	-	-	592 160	12 058 155
Immobilisations corporelles en cours	1 723 769	2 529 202	-	375 550	1 097 885	2 779 536
TOTAL	277 219 505	6 475 634	375 550	1 918 108	281 401 481	

AMORTISSEMENTS				
	CUMUL AU 31/12/2022	DOTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISE DE L'EXERCICE	CUMUL AU 31/12/2023
Terrains	-	-	-	-
Agencements et aménagements terrains	83 645	-	-	83 645
Constructions	47 369 679	4 110 332	-	51 480 011
Immobilisation remise en dotation	-	-	-	-
Constructions, installations générales, agencements	7 268 444	338 809	150 174	7 457 079
Installations techniques, matériel et outillage ind.	32 645 261	1 453 405	3 028	34 095 639
Installations générales, agenc., aménag. divers	366 487	63 708	47 000	383 195
Collections historiques	-	-	-	-
Collections privées	-	-	-	-
Autres matériels de transport	908 550	26 584	-	935 134
Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 669 189	984 860	591 575	9 062 474
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
TOTAL	97 311 256	6 977 698	791 777	103 497 177

3.3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

IMMOBILISATIONS	AUGMENTATIONS		DIMINUTIONS		VALEUR BRUTE AU 31/12/2023	
	VALEUR BRUTE AU 31/12/2022	ACQUISITIONS ET CRÉATIONS	VIREMENT POSTE À POSTE	VIREMENT POSTE À POSTE		CESSIONS ET MISES HORS SERVICE
Prêts et autres immobilisations financières						
- Prêts action logement	1 687 928	85 538	-	-	-	1 773 466
- Dépôts de garantie	500	-	-	-	-	500
- Titres de participation	1 865 000	-	-	-	-	1 865 000
TOTAL	3 553 428	85 538	-	-	-	3 638 966

Les titres de participation sont présentés nets des dettes rattachées à des participations.

3.4 STOCKS ET EN-COURS

STOCKS				
	VALEUR AU 31/12/2022	VALEUR AU 31/12/2023	VARIATION (MONTANT)	VARIATION (%)
Matières premières, approvisionnements	51 217 170	56 322 938	5 105 769	+10%
En-cours de production de biens	480 351	1 288 184	807 832	+168%
Produits intermédiaires et finis	40 952 208	56 781 096	15 828 888	+ 39%
Marchandises	3 469 106	2 730 018	-739 088	-21%
TOTAL BRUT	96 118 834	117 122 235	21 003 401	+ 22%
Matières premières, approvisionnements	-3 205 988	- 3 282 159	-76 171	+2%
En-cours de production de biens	-	-	-	NA
Produits intermédiaires et finis	- 7 510 422	-5 920 115	1 590 307	-21%
Marchandises	- 827 033	-1 106 229	-279 196	+34%
TOTAL DÉPRÉCIATIONS	- 11 543 442	-10 308 502	1 234 940	- 11%
TOTAL NET	84 575 392	106 813 733	22 238 341	+ 26%

3.5 CRÉANCES CLIENTS

CRÉANCES				
	VALEUR AU 31/12/2022	VALEUR AU 31/12/2023	VARIATION (MONTANT)	VARIATIONS (%)
Clients	7 562 624	14 206 901	6 644 277	+88%
Clients factures à établir	970 324	1 131 640	161 316	+ 17%
Clients factures à établir groupe	-	-	-	-
TOTAL BRUT	8 532 948	15 338 541	6 805 593	80%
Dépréciation sur comptes clients	-1 112 742	-595 194	517 548	-47%
TOTAL NET	7 420 206	14 743 347	7 323 141	99%

La méthodologie de provision des créances clients fait l'objet d'un descriptif au point 2.6.

3.6 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

CRÉANCES			
	MONTANT BRUT	À MOINS D'UN AN	À PLUS D'UN AN
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	1 773 466	240 045	1 533 421
Autres immobilisations financières	11 865 500	-	11 865 500
Clients douteux ou litigieux	-	-	-
Autres créances clients	15 338 541	15 338 541	-
Personnel et comptes rattachés	51 239	51 239	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	188 879	188 879
État et autres collectivités publiques	-	-	-
- Impôt sur les bénéfices	56 355	56 355	-
- Taxe sur la valeur ajoutée	2 268 894	2 268 894	-
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	491 535	491 535	-
- Divers	100 489	100 489	-
Débiteurs divers	373 388	373 388	-
Charges constatées d'avance	608 187	608 187	-
TOTAL	33 116 472	19 717 551	13 398 921

3.7 DISPONIBILITÉS

DISPONIBILITÉS	31/12/2022	31/12/2023
À L'ACTIF DU BILAN		
Compte ouvert auprès du Trésor		
Compte à vue	31 426 668	17 911 600
Autres encaissements en cours	87 996	119 011
<i>Sous-total</i>	<i>31 514 664</i>	<i>18 030 610</i>
Autres disponibilités		
Autres comptes à vue	11 621 429	859 062
Caisses	438 932	459 509
<i>Sous-total</i>	<i>12 060 361</i>	<i>1 318 571</i>
TOTAL	43 575 025	19 349 181

Selon l'article R121-19 du Code monétaire et financier (livre 1^{er}, titre 2, chapitre 1^{er}), et sauf décision contraire du ministre de l'Économie et des Finances, les fonds de l'établissement public sont déposés chez un comptable du Trésor.

Plusieurs comptes commerciaux sont ouverts auprès d'établissements bancaires privés, en accord avec la Direction générale des Finances Publiques, notamment pour couvrir les opérations commerciales en devises et obtenir des engagements de caution.

3.8 FONDS PROPRES

À l'occasion de la création de l'établissement public La Monnaie de Paris, l'État lui a transféré l'ensemble « des biens et droits » dans les conditions suivantes :

Article L.121-6 III du Code monétaire et financier : « L'ensemble des biens et droits à caractère mobilier et immobilier du domaine public ou privé de l'État attachés aux missions des services relevant du budget annexe des Monnaies et Médailles est, à l'exception de l'hôtel des Monnaies sis au 11, quai Conti, à Paris, transféré de plein droit et en pleine propriété à l'établissement public La Monnaie de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2007. Tous les biens transférés relèvent du domaine privé de l'établissement, à l'exception des collections historiques qui sont incorporées à cette même date dans le domaine public de l'établissement.

L'hôtel des Monnaies est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public La Monnaie de Paris à titre de dotation. L'établissement est substitué à l'État pour la gestion et l'entretien dudit immeuble. Il supporte également le coût des travaux d'aménagement et des grosses réparations afférents à cet immeuble. »

CAPITAUX PROPRES

	SOLDE AU 31/12/2022	SOLDE AU 31/12/2023	VARIATION AU 31/12/2023
Dotation en capital initiale	150 556 913	150 556 913	-
Dotation complémentaire en capital	10 000 000	10 000 000	-
Report à nouveau	-15 335 652	-10 340 357	4 995 296
Résultat de l'exercice	4 995 296	4 352 895	-642 400
TOTAL	150 216 557	154 569 452	4 352 895

3.9 AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE ANTÉRIEUR

Le résultat de l'exercice 2022 d'un montant de 4 995 296 euros a été intégralement affecté au report à nouveau, le solde de ce dernier est de -10 340 357 euros à la clôture de l'exercice 2023.

3.10 AUTRES FONDS PROPRES

L'apport en dotation correspond à la valeur inscrite à l'actif du bilan de l'ensemble immobilier de l'hôtel des Monnaies pour lequel l'EPIC bénéficie d'un droit d'utilisation gratuit dans le cadre de la mise à disposition par l'État à titre de dotation. La loi de finances rectificative n°2008-1443 du 30 décembre 2008 a modifié légèrement l'article 36 de la loi du 21 décembre 2006 pour prendre en compte le fait que le

bâtiment parisien a été réenregistré et la parcelle de l'an IV transférée. Au moment du transfert de la parcelle de l'an IV à l'Institut de France, intervenu courant 2008 (cf. 2.2.1), la valeur de l'ensemble immobilier de l'hôtel des Monnaies a été ramenée à la somme de 96 173 000 € (compte 220). Cette opération a réduit à la même valeur l'apport en dotation à titre gratuit de l'État (compte 229).

3.11 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES AU PASSIF

DÉTAIL DES PROVISIONS							
	VALEUR AU 01/01/2023	DOTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES DE L'EXERCICE UTILISÉES	REPRISES DE L'EXERCICE NON UTILISÉES	VALEUR AU 31/12/2023	VARIATION NETTE	
Actif immobilisé	Risques RH d'exploitation	997 187	295 914	-	1 293 100	295 914	
	Risques RH exceptionnels	3 732 795	754 902	213 774	4 273 923	541 128	
	Risques commerciaux	380 000	15 000	80 000	300 000	-365 000	
	Risque de change	-	-	-	-	-	
	Provision autres risques	278 950	149 060	-	78 950	349 060	
	<i>Sous-total provision pour risques</i>	<i>5 388 932</i>	<i>1 214 875</i>	<i>293 774</i>	<i>378 950</i>	<i>5 931 083</i>	<i>542 152</i>
Actif circulant	Provision pour médailles du travail	396 270	-	3 200	17 818	375 252	
	Provision autres charges	711 341	374 614	-	711 340	374 615	
	Provision pour grosses réparations	7 545 563	1 283 025	1 014 686	-	7 813 901	
	Indemnités départ en retraite	1 271 193	116 383	103 771	-	1 283 805	
	Retours Banque de France (en capitaux propres)	13 164 921	-	507 151	1 529 261	11 128 509	
	Retours Banque de France (en exploitation)	6 807 437	1 806 851	666 627	682 998	7 264 663	
	Compte épargne temps	1 653 107	-	-	1 653 108	-	
	<i>Sous-total provision pour charges</i>	<i>31 549 832</i>	<i>3 580 873</i>	<i>2 295 435</i>	<i>4 594 525</i>	<i>28 240 745</i>	<i>-3 309 087</i>
	Provisions pour risques et charges au passif	36 938 764	4 795 748	2 589 209	4 973 475	34 171 828	-2 766 936

PROVISIONS POUR RISQUES LIÉS AUX RESSOURCES HUMAINES

Ces provisions concernent des risques d'exploitation principalement liés à des litiges prudhommaux, et des risques exceptionnels liés aux rentes accidents du travail et maladies professionnelles, ainsi qu'aux rentes amiante.

Les provisions relatives à ces rentes ont fait l'objet d'une actualisation, le calcul est basé sur un taux d'actualisation de 3,17%

PROVISION POUR GROSSES RÉPARATIONS (BÂTIMENT « HÔTEL DE LA MONNAIE »)

La provision pour grosses réparations a été constituée selon la méthode décrite dans la note 2.2.1 à partir d'une estimation pluriannuelle des

travaux d'entretien à effectuer sur la période 2022-2029.

INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE

La provision a pour objet de couvrir le coût futur de l'indemnité qui sera versée au personnel quel que soit leur statut lors de leur départ à la retraite. Au titre de l'exercice 2023, les hypothèses actuarielles ont été

ajustées. Le calcul de la provision est basé sur un taux d'actualisation de 3,17%.

PROVISION POUR RETOURS BANQUE DE FRANCE

La Monnaie de Paris constitue à chaque exercice une provision dite retours Banque de France pour couvrir le risque financier de l'émission des monnaies de collections à valeur faciale à hauteur de 10% des pièces vendues au cours de l'année.

La provision pour retours est actualisée annuellement afin de couvrir :

- le coût financier de la perte de marge et de valeur ajoutée (coûts de main-d'œuvre, machine et frais généraux de production), soit le prix d'achat des pièces retournées diminué de la valeur métal récupérée ;
- le coût financier du processus de dénaturation (frais logistiques, frais de tri/déconditionnement, frais d'affinage).

3.12 AVANCES ET ACOMPTES REÇUS

Le montant total des avances et acomptes reçus des clients au titre des activités d'édition particulière et des contrats passés avec des banques

centrales étrangères relatives à la production de monnaies courantes s'établit à 16 925 656,50€.

3.13 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

DETTES				
	MONTANT BRUT	À 1 AN AU PLUS	À PLUS DE 1 AN ET 5 ANS AU PLUS	À PLUS DE 5 ANS
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
à plus de 1 an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	30 000	-	-	30 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 999 860	22 999 860	-	-
Personnel et comptes rattachés	3 673 820	3 673 820	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 862 868	2 862 868	-	-
État et autres collectivités publiques :				
Impôt sur les bénéfices	121 156	121 156	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	296 451	296 451	-	-
Autres impôts, taxes et assimilés	392 606	392 606	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 000 000	10 000 000	-	-
Autres dettes	4 365 158	4 365 158	-	-
Produits constatés d'avance	811 807	811 807	-	-
TOTAL	45 553 727	45 523 727		30 000

3.14 PRODUITS À RECEVOIR

	SOLDE AU 31/12/2022	SOLDE AU 31/12/2023
Clients, factures à établir	970 324	1 131 640
Subvention à recevoir	-	-
État, excédent taxe sur les salaires	164 904	-
État, excédent CVAE et CFE	795 773	491 535
Intérêts courus à recevoir sur placements	-	-
TOTAL	1 931 000	1 623 175

3.15 CHARGES À PAYER

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER		
	SOLDE AU 31/12/2022	SOLDE AU 31/12/2023
Fournisseurs factures non parvenues	14 400 592	11 756 864
Dettes fiscales et sociales	3 708 858	5 375 659
TOTAL	18 109 450	17 132 522

4. DÉTAILS DES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Reconnaissance du chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires comprend principalement les produits suivants :

- monnaies courantes France et étrangères ;
- monnaies de collection ;
- produits d'art.

avantages aux clients correspondant généralement à la livraison des produits.

Le chiffre d'affaires provenant des marchés de monnaies courantes étrangères est constaté sur la base du cours de la devise au jour de la réception de la notification de l'offre.

Le chiffre d'affaires est reconnu au moment du transfert des risques et

Le dollar est la seule devise étrangère de facturation, elle fait l'objet d'une couverture de change.

4.2 IMPÔTS ET TAXES

DÉTAIL DES IMPÔTS ET TAXES				
	SOLDE AU 31/12/2022	SOLDE AU 31/12/2023	VARIATION en €	VARIATION en %
Contribution Économique Territoriale	1 008 440	865 179	- 143 261	- 14%
Taxe sur les salaires	815 369	767 313	- 48 056	- 6%
Seigneurage	330 331	289 476	-40 855	-12%
Taxe foncière	536 708	579 063	42 355	+ 8%
Autres taxes	1 648 449	1 327 937	- 320 512	+ 19%
TOTAL	4 339 297	3 828 968	- 510 329	- 12%

4.3 CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIF

DÉTAIL DES CHARGES DE PERSONNEL				
	SOLDE AU 31/12/2022	SOLDE AU 31/12/2023	VARIATION en €	VARIATION en %
Salaires et traitements	22 271 238	24 639 763	2 368 525	+ 11%
Charges sociales	9 822 301	10 784 230	961 930	+ 10%
TOTAL	32 093 538	35 423 993	3 330 454	+10%

La variation 2023 par rapport à 2022 comprend 1,65 M€ lié à un reclassement de provisions pour risques et charges en dettes sociales.

	AU 31/12/2022	AU 31/12/2023
Effectif fin de période	452	493
TOTAL	452	493

4.4 CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

CHARGES FINANCIÈRES				
	SOLDE AU 31/12/2022	SOLDE AU 31/12/2023	VARIATION en €	VARIATION en %
Intérêts de la dette commerciale	-	-	-	-
Intérêts de la dette financière	91	1 907	1 816	NA
Perte de change	831 595	384 562	-447 033	-54%
Dotations provisions risque de change	-	-	-	-
TOTAL	831 686	386 469	-445 217	-54%

PRODUITS FINANCIERS				
	SOLDE AU 31/12/2022	SOLDE AU 31/12/2023	VARIATION en €	VARIATION en %
Autres produits financiers	72 395	68 184	-4 212	-6%
Gain de change	1 251 303	267 260	-984 043	-79%
Reprises provisions risque de change	-	-	-	-
TOTAL	1 323 698	335 444	-988 254	-75%

4.5 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

CHARGES EXCEPTIONNELLES				
	SOLDE AU 31/12/2022	SOLDE AU 31/12/2023	VARIATION en €	VARIATION en %
Pénalités sur marchés	-	-	-	-
Dommage et intérêt art 700	-	-	-	-
Indemnités litiges commerciaux	187	8 055	7 868	NA
Indemnités litiges prud'hommes	3 000	-	-3 000	-100%
Charges déplombage, désamiantage et dépolluage	-	25 153	25 153	NA
Rentes amiante et préretraites amiante	290 837	213 774	-77 064	-26%
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	903 962	903 962	NA
Valeurs comptables des éléments immobilisés sortis	1 428 742	28 446	-1 400 295	-98%
Autres charges exceptionnelles	9 747	12 457	2 710	+28%
TOTAL	1 732 512	1 191 846	-540 666	-31%

PRODUITS EXCEPTIONNELS				
	SOLDE AU 31/12/2022	SOLDE AU 31/12/2023	VARIATION en €	VARIATION en %
Cessions d'immobilisations	1 826 472	21 600	-1 804 872	-99%
Indemnités perçues	-	45 252	45 252	NA
Reprises provisions pour risques et charges	980 953	213 774	-767 179	-78%
Autres produits exceptionnels	78 067	-	-78 067	-100%
TOTAL	2 885 492	280 626	-2 604 866	-90%

En 2022, les cessions d'immobilisations comprennent l'apport en nature à la filiale (SCI) pour un montant de 1 815 000€.

4.6 ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS		
	31/12/2022	31/12/2023
Position de couverture de change	-	-
Garanties de soumission de bonne exécution	2 534 807	11 446 451
TOTAL	2 534 807	11 446 451

Dans le cadre des appels d'offres lancés par les banques centrales étrangères, la Monnaie de Paris s'engage à hauteur de 11 446 451€ à la bonne exécution des contrats signés à savoir la fabrication des monnaies courantes dans les conditions prévues par le cahier des charges.

ENGAGEMENTS HORS BILAN REÇUS		
	31/12/2022	31/12/2023
Cautions bancaires fournies par les clients	520 196	856 895
TOTAL	520 196	856 895

La Monnaie de Paris assure pour le compte de l'État français le stockage en chambres fortes de monnaies courantes avant leur enlèvement par la Banque de France. Ces pièces ne sont pas la propriété de l'EPIC et à ce titre sont considérées comme des stocks en non-valeur qui n'apparaissent pas au bilan de la Monnaie de Paris.

4.7 SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE OU LATENTE

	31/12/2022	+	-	31/12/2023
I - DÉCALAGES FISCALO-COMPTABLES				
1) Charges non-déductibles temporairement	22 971 318	2 145 903	3 612 364	21 504 857
Contribution sociale de solidarité (C3S)	54 581	64 326	54 581	64 326
Provisions pour retraite	1 271 194	116 383	103 771	1 283 806
Provisions contentieux RH (assimilés à PIDR)	258 685	158 343	67 975	349 053
Provisions prudentielles rentes amiante et anxiété	1 414 500	-	-	1 414 500
Provisions pour retours Banque de France sur ventes 2017	870 404	-	149 141	721 263
Provisions pour retours Banque de France sur ventes 2018	600 957	-	103 835	497 122
Provisions pour retours Banque de France sur ventes 2019	715 852	67	123 234	592 685
Provisions pour retours Banque de France sur ventes 2020	1 132 013	2 899	248 297	886 615
Provisions pour retours Banque de France sur ventes 2021	1 839 349	47 394	375 832	1 510 911
Provisions pour retours Banque de France sur ventes 2022	1 648 862	356 987	336 985	1 668 864
Provisions pour retours Banque de France sur ventes 2023	-	1 399 504	12 301	1 387 203
Provisions pour retours Banque de France sur ventes 2008-2016	13 164 921	-	2 036 412	11 128 509
Provisions pour perte de change	-	-	-	-
2) Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées	-	-	-	-
Écart de conversion actif sur créances	-	-	-	-
Écart de conversion actif sur dettes	-	-	-	-
Écart de conversion passif sur créances	-	-	-	-
Écart de conversion passif sur dettes	-	-	-	-
II - DÉFICITS REPORTABLES FISCALEMENT	20 146 540		2 211 990	17 934 550
TOTAL	43 117 858	2 145 903	5 824 354	39 439 407
TAUX GLOBAL D'IMPOSITION	27,4%			25,0%
ÉCONOMIE D'IMPÔT	11 801 358			9 859 852